



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 juin 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** - Information par les membres du conseil d'arrondissement
 - Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure
 - Aucune demande
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 juin 2022.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mai 2022.
- 10.09** Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de gré à gré à Cis Pro inc. pour des travaux d'installation d'abris-vélo à divers endroits dans l'arrondissement - Dépense totale de 66 788,55 \$, taxes incluses (contrat : 36 788,55 \$ + contingences : 7 357,71 \$ + incidences : 22 642,29 \$).
- 20.02** Accorder un contrat à Les pavages CÉKA inc. pour des travaux de voirie sur les avenues Péloquin et Saint-Charles et les rues de Louisbourg et De la Roche - Dépense totale de 2 686 701,45 \$, taxes incluses (contrat : 2 215 977,56 \$ + contingences : 233 875,37 \$ + incidences : 236 848,51 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-009 - 2 soumissionnaires.

- 20.03** Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de dos d'âne et bosses de ruelles sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement - Dépense totale de 751 412,22 \$, taxes incluses (contrat : 505 453,10 \$ + contingences : 101 090,62 \$ + incidences : 144 868,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-011 - 5 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (186 139,52 \$).
- 20.04** Approuver la convention de service à intervenir avec Dominica Merola (Productions VDV musique) dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour la tenue de six spectacles-animations dans divers parcs de l'arrondissement / Autoriser une dépense totale de 5 000 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.
- 20.05** Autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre, dans le cadre du contrat accordé à Karyne Architecte Paysagiste inc. (KAP), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$, taxes incluses.
- 20.06** Rejeter l'unique soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19137 pour le service d'entretien des équipements et éléments aquatiques en raison d'une évaluation de rendement insatisfaisant.
- 20.07** Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie d'environ 1325,91 m² au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période additionnelle de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer total de 150 790,78 \$, taxes incluses (bâtiment 1322).
- 20.08** Accorder un soutien financier de 12 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Maurice Richard » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2022 - Volet 2.
- 20.09** Accorder un soutien financier de 2 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des Jeux de la rue 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet.
- 20.10** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ à Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver des projets de convention à cet effet.
- 20.11** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour animer l'espace public / Approuver des projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.12** Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver un projet d'addenda à cet effet.
- 20.13** Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022, dans le cadre d'une nouvelle série estivale de concerts intitulée L'OM prend l'air / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.14** Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 133 100 \$ à Ville en vert afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités pour la période de juin 2022 à mai 2025, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Approuver un projet de convention à cet effet.

- 20.15** Approuver la convention de service à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, dans le cadre d'une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 594 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- 30.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.03** Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 \$ à Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (Espace Trad) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.
- 30.04** Accorder un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » et autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.
- 30.05** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.
- 30.06** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement.
- 30.07** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques / Autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer le formulaire de demande d'aide financière.
- 30.08** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le formulaire de demande d'aide financière.
- 30.09** Mandater la firme FNX-INNOV inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre la construction de l'ouvrage de protection permanent sur la rue Crevier, entre le boulevard Gouin Ouest et la Rivière-des-Prairies.
- 30.10** Affecter une somme de 4 855 300 \$ provenant des surplus de gestion 2021 dans les réserves de l'arrondissement.
- 30.11** Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à une intersection de l'arrondissement.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10275, rue J.-J.-Gagnier, érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement et d'ajout de logements - Demande de permis 3002545655.
- 40.04** A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet) - Lot 5 890 319 et partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.
- B) Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant (12225, rue Grenet) - Lot 5 890 319 et partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale - Lot 2 494 335 du cadastre du Québec - Zone 1439.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser une pharmacie d'une superficie maximale de 1 900 mètres carrés pour le bâtiment projeté qui portera le numéro 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1224040002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé:

DE prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-06-02 12:41

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, la mairesse de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1226254001 Affectation du surplus de gestion 2021 pour un montant total de 4 855 300 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement;
Dossier 1220029003 Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format "Ville", du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation ainsi que des documents non audités, Reddition de comptes financière et Faits saillants, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

DESCRIPTION

Le rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-17

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division ressources humaines



Dossier # : 1228408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cis Pro inc. pour les travaux d'installation d'abris à vélos à divers endroits dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 66 788,55 \$, taxes incluses (contrat : 36 788,55 \$ + contingences : 7 357,71 \$ + incidences : 22 642,29 \$).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Cis Pro Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'abris à vélos à divers endroits dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 788,55 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 7 357,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 22 642,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 14:37

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cis Pro inc. pour les travaux d'installation d'abris à vélos à divers endroits dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 66 788,55 \$, taxes incluses (contrat : 36 788,55 \$ + contingences : 7 357,71 \$ + incidences : 22 642,29 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de Climat Municipalité, l'arrondissement souhaite tester, dans le cadre d'un projet pilote :

- de nouvelles approches de mobilisation des citoyens (innovation sociale);
- de nouveaux aménagements sécuritaires et quatre saisons, favorisant l'utilisation des modes de transports actifs (ex : pistes cyclables protégées quatre saisons, saillies et mesures d'apaisement autour des écoles);
- l'offre d'alternative de mobilité supplémentaires (ex : échanges pair-à-pair de véhicules, vélos-cargos);
- le développement, d'une façon plus globale, d'une vision par quartier plus intégrée, misant sur la proximité.

Le projet cherchera notamment à tester des solutions à quatre défis particuliers que pose l'atteinte d'un transfert modal important et durable :

- i) l'inclusion de tous les résidents et notamment les personnes âgées et les enfants;
- ii) les difficultés liées à l'hiver qui réduisent le transfert modal pendant cette saison;
- iii) l'offre réduite d'options de mobilité durable pour réaliser le « dernier kilomètre » vers la maison dans certains secteurs de l'arrondissement, surtout en période hors-pointe;
- iv) l'évaluation des effets des différentes mesures de façon scientifique et rigoureuse.

Par ailleurs, la Ville de Montréal reconnaît que le renforcement du tissu et du capital sociaux constitue un aspect essentiel du développement d'une ville résiliente et donc, de l'adaptation aux changements climatiques. L'arrondissement souhaite aussi inclure cette problématique dans le développement du projet proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0099 - 12 avril 2021 - Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir

compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 750 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipalités 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo" - Budget de fonctionnement

CA20 09 0061- 9 mars 2020 - Approuver la convention de service avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services pour la mise en oeuvre et l'accès au programme LocoMotion. Autoriser une dépense totale de 40 000,00 \$ toutes taxes comprises et sera financée par la réserve de développement.

CA19 09 0289 - 9 décembre 2019 - Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

CA19 09 0221 - 9 septembre 2019 - Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur 3 ans

DESCRIPTION

Pour répondre aux besoins des communautés de Locomotion, les abris à vélos à installer aux Parcs Henri-Julien et Saint-Alphonse devront être alimentés électriquement pour charger les vélos électriques à la disponibilité des membres des communautés ainsi que des résidents. Pour ce faire, des travaux civils permettront l'installation adéquate de ces abris à vélos. Les travaux consistent à construire deux dalles de béton et des conduits pour l'alimentation électrique.

Les travaux électriques seront, quant à eux, faits en régie par l'unité administrative de Rosemont-La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Une première demande de prix a été faite le 23 mars 2022 auprès de trois compagnies : Groupe ABF Inc., Cojalac Ing. et Cappa Construction.

Il n'y a eu aucune réponse de la part de Cappa Construction, le Groupe ABF Inc. s'est désisté le 25 mars 2022 et Cojalac Inc. a envoyé une soumission évaluée à 73 467,77 \$. Ce montant a été jugé trop élevé. Il a alors été décidé de faire une nouvelle demande de prix auprès de sept (7) nouvelles firmes.

La deuxième demande de prix a été faite le 11 avril 2022 auprès des compagnies Laurin Laurin, Gtek, Cis Pro Inc, Télécon Inc, Environnement Routier NRJ Inc., CMS Entrepreneurs Généraux Inc. et TCI Transelec commun.

- Gtek s'est désisté le 20 avril 2022.
- Environnement Routier NRJ Inc. a envoyé une soumission évaluée à 40 347,03 \$.
- La soumission de Cis Pro Inc. était de 36 788,55 \$.
- Le reste des compagnies n'ont pas répondu à la demande de prix.

Par conséquent, le plus bas soumissionnaire conforme est Cis Pro Inc., après analyse des soumissions.

La présente est pour demander l'autorisation de mandater Cis Pro Inc. pour un montant de 36 788,55 \$ aux fins de travaux de voirie pour l'installation d'abris à vélos aux parcs Henri-Julien et Saint-Alphonse.

Malgré le fait que l'estimation était de 20 248,53\$, il est recommandé de donner le mandat à Cis Pro Inc., étant donné qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme, en considérant le

besoin d'entrepreneurs pouvant faire ce genre de travaux et les coûts du marché touchés par la situation actuelle où on peut voir des augmentations des prix dans la plupart des secteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cis Pro Inc.: 36 788,55 \$

Contingences: 7 357,71 \$

Incidences (services professionnels: laboratoire, surveillance, installation abri vélos): 22 642,29 \$

Total: 66 788,55 \$ (Montants incluant taxes)

La dépense de 66 788,55 \$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de 60 986,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financée par les règlements d'emprunt # RCA21 09001 - Programme réfection routière - Résolution CA21 090036.

Les dépenses sont assumées par la Subvention Climat Municipalité Volet 2 - Projet «Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo» en partie ou en totalité.

MONTRÉAL 2030

Par les actions qui seront réalisées grâce à ce projet pour encourager l'autopartage et l'utilisation des vélos pour les déplacements, nous espérons une diminution des véhicules dans l'arrondissement et, par conséquent, une réduction des émissions à effet de serre. (voir pièce jointe Montréal 2030).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribuera à la mobilité durable, à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration du transport en commun dans l'arrondissement et, par conséquent, au bien-être des citoyens.

L'étendue des mesures prises dans ce projet pilote sera évaluée plus précisément à la suite des projets de recherche des deux organismes (1208408006).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Plusieurs éléments du mandat seront tributaires de l'état de la santé publique et des mesures ministérielles en relation avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité de communications du projet de Mobilité de quartier sera en charge de cet aspect.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début prévu des travaux : semaine du 13 juin 2022;
- Durée estimée des travaux : 2 semaines;
- Installation des abri-vélos : début juillet 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1227930002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Louisbourg et de la Roche et sur les avenues Péloquin et Saint-Charles dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2022) - Dépense totale de 2 686 701,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2022-009 – 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 215 977,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-009;
2. D'autoriser une dépense de 233 875,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser une dépense de 236 848,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. De procéder à une évaluation du rendement des Pavages Céka inc.
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à (39%) par l'arrondissement et à (61%) par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-19 15:50

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227930002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Louisbourg et de la Roche et sur les avenues Péloquin et Saint-Charles dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2022) - Dépense totale de 2 686 701,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2022-009 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les rues Louisbourg et de la Roche et sur les avenues Péloquin et Saint-Charles dans les districts Ahuntsic et Bordeaux-Cartierville.

L'appel d'offres a été publié dans le journal **Le Devoir** ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 12 avril 2022. **La Division du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions, au Bureau d'arrondissement, le 10 mai.** La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 XXXX - (a venir) - (GDD 1227930001) Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126001)

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) consistent à réaliser le planage et le revêtement de la chaussée, la reconstruction de trottoirs et de bordures ainsi que le remplacement des services en plomb sur les rues suivantes :

- avenue Péloquin entre la rue Sauvé Est et la limite Sud – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**
- avenue Saint-Charles entre les rues Sauvé Est et de Port-Royal Est – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**
- rue de la Roche entre les rues Sauvé Est et de Port-Royal Est – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**
- rue Louisbourg entre les rues Joseph-Casavant Est et Suzor-Coté – **PCPR local.**

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2022-009 s'est déroulé du 12 avril au 10 mai 2022. Sur six (6) preneurs de cahiers des charges, deux (2) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de Les Pavages Céka inc.

Le tableau des résultats des soumissions **ci-dessous** résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire **conforme**.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Céka inc.	2 215 977,56 \$
Pavages Métropolitain inc.	2 543 155,55 \$
Estimation	2 282 512,44 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	2 379 566,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	327 177,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	15%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	-66 534,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	327 177,99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	15%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Les prix de soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis (cautionnement, lettre d'engagement, Autorité des marchés publics (AMP), licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts) afin de s'assurer de leur conformité. Pour les deux (2) soumissionnaires, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées.

Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets, en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. De plus, les DTNI (Documents techniques normalisés infrastructures) ont été considérés dans l'élaboration des coûts.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Pavages Céka inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 12 mai 2020. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'AMP confirme que Les Pavages Céka inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à

sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comportent une dépense égale ou supérieure à \$25 000. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants, avant le début de l'exécution du contrat, ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Pavages Céka inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement des Pavages Céka inc. sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 215 977,56 \$.

La dépense totale est donc de 2 686 701,45 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 233 875,37 \$ pour les contingences (10 %) pour le PCPR arrondissement, (10%) pour le remplacement du plomb local et (15%) pour le remplacement du plomb privé taxes incluses, les dépenses incidentes pour un montant de 236 848,51 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduits électriques si nécessaire, des incidences pour l'émondage d'arbres, des frais pour la surveillance des travaux et des frais pour la communication aux citoyens avant et après les travaux.

La portion assumée par l'arrondissement, soit la dépense de 1 039 509,67 \$, incluant les taxes, les incidences et les contingences, qui représente un coût net de 949 210,88 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par les règlements d'emprunt # RCA21 09010 - Programme réfection routières - Résolution CA22 090013.

Cette dépense sera assumée à 39% par l'arrondissement et à 61 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE), soit un montant global de (1 647 191,78 \$), pour le remplacement de services en plomb (pourcentages arrondis).

Un montant maximal de 1 246 250,56 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-011 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout - CM19 0596. Le montant total est à la charge du contribuable.

Un montant maximal de 257 855,07 \$ net de ristournes relatif aux remplacements de la portion privée des entrées de service en plomb sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation, est la suivante :

Ventilation des dépenses - Taxes comprises				
	PCPR Arrondissement	DRE Plomb local	DRE Plomb Privé	Total
Bordereau	864 003,67 \$	1 106 421,79 \$	245 552,11 \$	
Contingences	86 400,37 \$	110 642,18 \$	36 832,82 \$	
Incidences professionnelles	83 931,75 \$	133 371,00 \$	-	
Incidences techniques	5 173,88 \$	14 371,88 \$	-	
Total	1 039 509,67 \$	1 364 806,85 \$	282 384,93 \$	2 686 701,45 \$

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux débiteront au mois de juin 2022 et s'échelonnent en plusieurs étapes pour se compléter au début du mois de septembre 2022.

Le devis prévoit un délai d'exécution d'au plus 80 jours de calendrier, à l'intérieur de la période, pour la réalisation des travaux. En termes de circulation, ces travaux engendreront des impacts pour les résidents et certains commerçants. De manière générale, la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants, si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers, par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements de services en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : juin 2022, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mi juin 2022.

Fin des travaux : début septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 16 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1229426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 751 412,22 \$, taxes incluses (contrat 505 453,10 \$ + contingences 101 090,62 \$ + incidences 144 868,50 \$) - Appel d'offres public AC-2022-011 - (cinq (5) soumissionnaires). Imputation de 186 139,52 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve de développement de l'arrondissement et un montant maximal de 500 000 \$ net des ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt local #RCA21 09001

Il est recommandé :

1. d'accorder à entrepreneur Eurovia Québec Construction Inc le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos-d'âne allongés en 2022 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 453,10\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (S-AC-2022-011) ;
2. d'autoriser une dépense de 101 090,62\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 144 868,50\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 11:52

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 751 412,22 \$, taxes incluses (contrat 505 453,10 \$ + contingences 101 090,62 \$ + incidences 144 868,50 \$) - Appel d'offres public AC-2022-011 - (cinq (5) soumissionnaires). Imputation de 186 139,52 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve de développement de l'arrondissement et un montant maximal de 500 000 \$ net des ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt local #RCA21 09001

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté en décembre 2019 son Plan local de déplacements (PLD). Plusieurs thèmes et actions ont été identifiés dans ce document. Parmi ceux-ci, l'apaisement de la circulation dans les quartiers fut une préoccupation hautement identifiée par la population de l'arrondissement. Une des méthodes efficaces, permettant de réduire la vitesse de circulation automobile et la circulation de transit, consiste à implanter des dos-d'âne allongés par planage-pavage. L'installation d'une signalisation et d'un marquage au sol complète cette intervention.

Cette mesure d'apaisement de la circulation est retenue par l'arrondissement afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles, notamment dans certains secteurs de l'arrondissement pour renforcer la sécurité des divers usagers.

L'appel d'offres a été publié le 4 avril 2022 dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et les soumissions ont été ouvertes par la Division du greffe de l'arrondissement le 3 mai 2022. La durée de publication a été de 29 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0187 - 5 juillet 2021 – Octroyer un contrat d'un montant de 428 948,73\$ (taxes

incluses) à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'appel d'offres public S-AC-2021-012 (neuf (9) soumissionnaires).
Autoriser une dépense totale de 799 738,48\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI.

CA19 16 0277 - 22 juillet 2019 – Octroyer un contrat d'un montant de 235 008.90\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'appel d'offres public TP02/01-19 (quatre (4) soumissionnaires).
Autoriser une dépense totale de 258 509.79\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent essentiellement en la construction d'une centaine de dos-d'âne allongés sur différentes rues et d'une dizaine de bosses sur ruelles dans les quatre districts de l'arrondissement.

Les travaux incluent notamment la fourniture, la main-d'oeuvre, les matériaux, les équipements, la supervision, l'installation et l'outillage nécessaire à l'exécution des travaux conformément aux plans et devis.

La géométrie et le profil des dos-d'âne allongés sur rue (détails ci-dessous) proviennent du Guide canadien de modération de la circulation, édition 2018.

- La largeur du dos-d'âne est de 4,0 mètres;
- La longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la rue;
- Une zone de 0,5 mètre de dégagement en bordure doit être respectée pour le ruissellement de l'eau, la hauteur est de 85 millimètres.

Ceux-ci seront implantés sur des rues dont la limite de vitesse est établie à 30 km/h. Les dos-d'âne allongés permettent de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à la limite de vitesse des rues sur lesquelles ils seront construits, soit approximativement 30 km/h. Leur présence n'empêche pas l'utilisation normale de la rue ni les opérations courantes sur celle-ci.

La géométrie et le projet des dos-d'âne (bosses de ralentissement) en ruelle proviennent des dessins normalisés de la Ville de Montréal. Il s'agit de la construction de lots de quatre (4) petites bosses de ralentissement de 900 mm de largeur; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la ruelle et la hauteur est de 60 mm. Ceux-ci seront implantés sur diverses ruelles dont la limite est établie à 10 km/h.

Le tableau suivant identifie la localisation où seront installés les dos-d'âne :

Rue	Entre		DISTRICT
Hogue	Henri-Bourassa O	Fleury O	AHUNTSIC
Meilleur	Henri-Bourassa O	Fleury O	AHUNTSIC
Saint-Laurent	Gouin E	Somerville	AHUNTSIC
Grande Allée (dir. Nord)	Sauvé E	Fleury E	AHUNTSIC
Saint Denis	Gouin E	Henri-Bourassa E	AHUNTSIC

Foucher	Sauvé E	Port-Royal E	AHUNTSIC
Basile-Routhier	Sauvé E	Sauriol E	AHUNTSIC
Verville	Sauvé O	Fleury O	AHUNTSIC
Mont-Cassin	Meilleur	Terrasse Fleury	AHUNTSIC
Terrasse Fleury	Place Fleury	Rue Fleury O	AHUNTSIC
Jeanne-Mance	Fleury O	Sauvé O	AHUNTSIC
Guertin	Jules-Coles	Gouin O	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Lavigne	Jules-Coles	Gouin O	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Lavigne	Forbes	Salaberry	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Guertin	Louisbourg	Dudemaine	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Dépatie	Salaberry	Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Lavigne	Louisbourg	Dudemaine	BORDEAUX-CARTIERVILLE
James-Morrice	Salaberry	Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Frigon	Louisbourg	Salaberry	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Drouart	Lavigerie	Charles-Gill	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Alfred Laliberté	Alfred Laliberté	Acadie	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Somerset	Laurin	Breton	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Place de Chazel	Colbert	Louis Dantin	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Filion	Gouin O	Forbes	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Sacré-Cœur	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De Lorimier	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De la Roche	Henri-Bourassa E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De la Roche	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Garnier	Prieur E	Fleury E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Garnier	Sauriol E	Fleury E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Curotte	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Gouin E	Des Jésuites	Lambert	SAULT-AU-RÉCOLLET
Gouin E	Hamelin	Séguin	SAULT-AU-RÉCOLLET
Hamelin	Sauriol E	Fleury E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Lille	Fleury E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Iberville	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De Lorimier	Sauvé E	Port-Royal E	SAULT-AU-RÉCOLLET
J-J-Gagnier	Fleury E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Basile-Routhier	Chabanel E	Legendre E	SAINT-SULPICE
Basile-Routhier	Louvain E	Chabanel E	SAINT-SULPICE
Chateaubriand	Chabanel E	Legendre E	SAINT-SULPICE
Chateaubriand	Louvain E	Chabanel E	SAINT-SULPICE
Foucher	Émile-Journault	Legendre E	SAINT-SULPICE
Foucher	Louvain E	Chabanel E	SAINT-SULPICE
Tolhurst	Chabanel O	Legendre O	SAINT-SULPICE
Place Acadie			SAINT-SULPICE
Meunier	Beauharnois O	Legendre O	SAINT-SULPICE
Verville	Beauharnois O	Legendre O	SAINT-SULPICE
Jeanne-Mance	Chabanel O	Legendre O	SAINT-SULPICE
Olivier Maurault	Louvain E	Legendre E	SAINT-SULPICE
Jacques Cassault	André-Grasset	Christophe-Colomb	SAINT-SULPICE

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2022-011 s'est déroulé du 4 avril au 3 mai 2022. Sur neuf (9) preneurs de cahiers des charges, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission.

En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.

Le tableau des résultats des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Eurovia Québec Construction inc.	505 453,10 \$
Les Pavages Céka Inc.	517 387,50 \$
Construction Viatek Inc.	543 688,03 \$
Uniroc Construction inc.	995 307,99 \$
Les entrepreneurs bucaro inc.	1 327 731,30 \$
Estimation	775 506,38 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	777 913,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	54%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	822 278,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	163%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>	-270 053,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>	-35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>	11 934,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	2%

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. L'arrondissement a majoré les coûts, en tenant compte de la situation sanitaire actuelle en lien avec la COVID-19, justifiant ainsi l'écart de -35% entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés. De plus, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et de conformité de la soumission a été réalisée jusqu'à l'obtention des deux (2) plus basses soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est présentement valide jusqu'au 23 juillet 2023.

Aussi, une vérification faite directement sur le site internet de l'AMP confirme que Eurovia Québec Construction inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant sur le même objet et les mêmes matières et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants.

Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants, avant le début de l'exécution du contrat, ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'AMP détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Eurovia Québec Construction inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 505 453,10\$.

Le coût maximal de ce contrat est de 751 412,22 \$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur, un montant de 101 090,62 \$ (taxes incluses) pour les contingences (20%) et un montant de 144 868,50 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes et il sera assumé comme suit :

- Signalisation : 80 482,50 \$
- Frais de surveillance : 45 990,00 \$
- Frais de laboratoire : 17 246,25 \$
- Contingences pour incidences : 1 149,75\$

Le montant total (net de ristournes) de 686 139,52\$ est réparti comme suit :

Un montant maximal de 186 139,52 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve développement de l'arrondissement et un montant maximal de 500 000 \$ net des ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt local #RCA21 09001 «Programme réfections routières» Résolution CA21 09 0036.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Voir la grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cela engendre des impacts pour les citoyens, plus spécifiquement en ce qui concerne le stationnement sur rue. La population riveraine sera informée à l'avance des travaux. La

circulation et le stationnement seront gérés comme décrits au devis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec la Division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : 7 Juin 2022
- Début des travaux : Mi-juin 2022
- Fin des travaux : Août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1223060029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'artiste Dominica Merola dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet / Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat de services professionnels de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'artiste Dominica Merola dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement;
2. D'approuver la convention à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier. Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 15:49

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à l'artiste Dominica Merola dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet / Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Un premier appel à projets culturels a été réalisé en 2022 afin de soutenir l'excellence artistique et encourager le rayonnement de l'art sous toutes ses formes. Il vise les organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement dans le but d'animer l'espace public d'Ahuntsic-Cartierville et aller à la rencontre de sa population, là où elle se trouve.

Le projet se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 23 février au 31 mars 2022 et 17 projets ont été déposés, dont quatre ont été retenus par le comité de sélection. Trois font l'objet de contributions financières et l'un fait l'objet d'un contrat de services.

Dans son Plan d'action culturel 2017-2021, l'arrondissement s'est engagé à offrir à ses citoyens une offre culturelle de proximité, accessible, diversifiée et de qualité qui correspond à leurs aspirations et à leurs besoins de manière qu'à l'échelle des diversités du territoire et de la population, ils puissent développer leur plein potentiel culturel. De plus, dans son Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, l'arrondissement s'engage à aménager une ville et des quartiers à échelle humaine, à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble, et à soutenir la participation et l'engagement social, entre autres, par la promotion et la valorisation de la diversité dans l'offre d'activités culturelles.

L'appel à projets culturels 2022 s'est déroulé alors que sévissait une nouvelle vague de COVID-19. L'arrondissement souhaite continuer d'offrir des expériences culturelles variées à ses citoyens, dans le respect le plus rigoureux des mesures sanitaires qui seront en place au moment des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Artiste : **Dominica Merola**

Projet : Voyage musical au crépuscule

Nombre de représentations : 6

Brève description : La chanteuse et pianiste Dominica Merola nous entraîne dans un voyage musical au crépuscule avec ses chansons, en célébrant la nature en plein air avec David

Fuentes aux guitares et percussions.

Contrat de service : 5 000 \$

Les ententes avec les artistes prévoient que si la situation d'urgence sanitaire persiste, les projets seront présentés aux moments jugés opportuns dans le respect des directives de santé publique en vigueur.

JUSTIFICATION

L'appel à projets culturels 2022 s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les quatre grandes orientations suivantes :

- Consolider, renouveler et développer une offre culturelle de proximité accessible, diversifiée et de qualité.
- Mettre à niveau et développer les infrastructures, les équipements et les espaces publics afin d'assurer le déploiement optimal de la vie culturelle au sein de la collectivité.
- Développer la collaboration et la concertation entre les services et les partenaires locaux.
- Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle aux citoyens en ciblant des populations particulières ou vulnérables et en maximisant l'effet des communications.

Il contribue plus particulièrement à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2017-2021, notamment lorsqu'il est question de :

- Réaliser une programmation culturelle professionnelle qui tient compte des réalités sociodémographiques et de la personnalité de l'offre culturelle de la Maison de la culture.
- Améliorer le déploiement territorial de l'offre de service dans l'arrondissement.
- Mettre en oeuvre les moyens d'assurer une accessibilité optimale aux citoyens de l'arrondissement et développer de nouveaux publics.

Finalement, l'appel à projets culturels 2022 répond aux objectifs du Plan d'action en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 plus particulièrement en encourageant et en favorisant les événements permettant les rapprochements interculturels et intergénérationnels, ainsi que le développement de liens entre les individus et entre les groupes de toute la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 auront besoin d'ajustement ou d'adaptation. Les mesures appropriées seront prises afin d'ajuster l'offre aux impératifs sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Malgré que les organismes soient autonomes dans leurs opérations de communication, ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat). De plus, l'arrondissement contribuera au rayonnement de la programmation par ses propres modes de diffusion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-18

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1227189003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre dans le cadre du contrat octroyé à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. (D1217189002), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle pour un nouveau mandat de services professionnels en architecture de paysage à octroyer à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. pour la surveillance des travaux au parc Saint-Simon-Apôtre, soit pour une somme maximale de 24 719,63 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services, majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$ taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 11:45

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227189003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre dans le cadre du contrat octroyé à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. (D1217189002), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre a été l'objet d'un processus de consultation publique s'échelonnant de 2019 à 2020. Ce processus a permis d'établir les principales orientations pour le réaménagement du parc. Les citoyens ont été nombreux à souligner la vétusté du jeu d'eau, ce qui fait en sorte qu'une reconstruction complète de celui-ci est requise. En plus de la réfection du jeu d'eau, le projet comprend également : La bonification de l'équipement de jeu dans les aires 2-5 ans et 6-12 ans, l'aménagement d'aires de détente, d'une zone polyvalente munie d'un abri, d'un terrain de soccer naturel 7 contre 7 et d'une piste pour la course. Le système d'éclairage du parc sera aussi mis aux normes. Les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre ont débuté en juin 2021 et devaient être terminés la même année. Cependant, l'entrepreneur n'a pas été en mesure de respecter l'échéancier. Les travaux doivent donc se poursuivre au printemps 2022 pour être entièrement complétés pour la fin du mois de juin. Le retard dans l'exécution des travaux est dû à la méthode de travail employée par l'entrepreneur. En effet, ce dernier n'a pas été en mesure jusqu'ici de mobiliser une équipe suffisamment importante afin de permettre l'avancement simultané de plusieurs travaux. Des mesures seront toutefois appliquées afin d'inciter l'entrepreneur à faire le nécessaire afin de respecter le nouvel échéancier. Ainsi, le retard de réalisation des travaux fait en sorte qu'un nouveau mandat doit être octroyé à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. afin de poursuivre la surveillance des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1217189004 - 8 octobre 2021 (2217189004) : Autoriser une dépense additionnelle de 24 719,63 \$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre dans le cadre du contrat octroyé à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. (D1217189002), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 719,63 \$ à 49 439,25 \$ taxes incluses

D1217189002 - 13 mai 2021 (2217189002) : Octroyer un contrat à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc., pour des services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Saint-Simon-Apôtre - Montant total

24 719,63 \$ taxes incluses

CA21 090081 - 12 avril 2021 (1217189001) : Accorder un contrat à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente - Dépense totale 2 282 631,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-001 - 7 soumissionnaires

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Agrandissement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans, incluant sable, bordures de béton et nouveaux appareils de jeu;
- Réfection complète du jeu d'eau, incluant la dalle de béton, les équipements et les raccordements;
- Sentiers d'asphalte;
- Surfaces en pavé de béton préfabriqué pour l'aire de détente, la zone polyvalente et les zones de repos du jeu d'eau;
- Mobilier, abris solaires et équipements préfabriqués;
- Terrain de soccer naturel 7 contre 7;
- Butte à glisser;
- Fosses d'arbres et lits de plantation;
- Éclairage;
- Bassins de rétention, drains et autres équipements de drainage.

JUSTIFICATION

Un nouveau mandat doit donc être octroyé à la firme Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. afin d'assurer la surveillance des travaux pour le volet architecture de paysage jusqu'à la fin des travaux. Un représentant de la firme assurera donc une présence régulière au chantier, notamment aux étapes clés des travaux (coulée de béton, asphaltage, installation du mobilier, pose du pavé, etc.) afin de valider la qualité et la conformité des ouvrages. Il assurera également la coordination avec l'entrepreneur, les surveillants en ingénierie, le laboratoire, les autres partenaires impliqués dans le projet. Il est à noter qu'une période de plus de 90 jours sépare l'octroi du nouveau mandat de la fin du mandat antérieur. Une dépense additionnelle du même montant avait déjà été accordée en octobre 2021. Ainsi, le contrat initial se voit majoré de 49 439,26 \$ à 74 158,89 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal associé à la dépense additionnelle de 24 719,63 \$ taxes incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 24 719,63 \$ taxes incluses (22 572,32 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014 «Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux» # Résolution CM19 0229;

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Elle sera financée par le budget d'incidences approuvé dans le cadre des travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre. Certaines dépenses prévues au budget d'incidences pourraient être reconsidérées afin d'éviter tout dépassement de coût. Par exemple, elles pourraient être annulées ou bien financées à partir d'une autre source budgétaire.

Les travaux ont débuté au mois de juin 2021 et seront entièrement complétés d'ici la fin du mois de juin 2022.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis pour cette dépense additionnelle dans le cadre du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (SGPMRS)	-	23	-	-	23

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux en cours. Fin des travaux prévue pour la fin du mois de juin 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Karyne Architecte paysagiste (Kap) inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1225320006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public AO22-19137 pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé:

De rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public AO22-19137 pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-19 12:39

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225320006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public AO22-19137 pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 mai 2019, la Direction des travaux publics (DTP) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville octroi un contrat de services, d'une durée de cinq (5) ans, à Irriglobe inc. pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques sur son territoire. Le 12 janvier 2022, la DTP met fin au contrat 19-17578 puisque le budget alloué au contrat est épuisé, soit la somme maximale de 229 116,43 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à l'article 15 du cahier des charges (contrat).

Ayant rencontré plusieurs difficultés avec l'entrepreneur Irriglobe inc., la DTP entame des démarches pour que celui-ci se retrouve sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans. Le dossier décisionnel sera présenté au comité exécutif pour approbation.

Le 26 janvier 2022, le Service de l'approvisionnement lance l'appel d'offres n° 22-19137 pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Le Service de l'approvisionnement reçoit une (1) seule soumission sur les six (6) preneurs de cahiers de charges lors de l'ouverture des soumissions le 17 février 2022; la firme Irriglobe inc. qui était à cette date conforme.

Soumissionnaires	Commentaires
Irriglobe inc.	conforme
9153-5955 Québec inc / Terrassement Limoges inc	n'a pas soumissionné
Engie Services inc	n'a pas soumissionné
Pégase Construction inc.	n'a pas soumissionné
Sodem inc.	n'a pas soumissionné
Vivaction inc.	n'a pas soumissionné

Le 4 mai 2022, le comité exécutif rend sa décision et approuve l'évaluation de rendement insatisfaisant d'Irriglobe inc.

Le présent dossier décisionnel vise à rejeter la soumission d'Irriglobe inc. qui fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0759 - 4 mai 2022 - Approuver, conformément à la résolution CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant d'Irriglobe inc. réalisée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du contrat de services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'appel d'offres 19-17578, et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 mai 2022 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

CA19 09 0103 - 6 mai 2019 - Accorder un contrat de services, d'une durée de 5 ans, à Irriglobe inc. pour un montant de 229 116,43 \$ taxes incluses pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 252 028.07\$ incluant les contingences. Appel d'offres public 19-17578 - 2 soumissionnaires

DESCRIPTION

-

JUSTIFICATION

-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Retour en AO: Automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed SABOUR
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2022-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique PAQUIN
Directeur

**Dossier # : 1229552002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 9420-2207 Québec Inc. des locaux de 1325.91 m ² (14 272 pi ²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de six (6) mois supplémentaires, soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 moyennant un loyer total de cent cinquante et sept cent quatre-vingt dix et soixante-dix huit (150 790.78 \$) (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville. Bâtiment #1322.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9420-2207 Québec Inc. des locaux de 1325.91 m² (14 272 pi²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de six mois (6) mois, soit du 1er juillet 2022 au 30 décembre 2022, moyennant un loyer total cent cinquante sept cent quatre-vingt dix et soixante-dix huit (150 790.78 \$) , (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- d'imputer la dépense totale net de 137 692.08 \$ conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière ;
- 3- d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la dite convention de prolongation du bail, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 13:48

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229552002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 9420-2207 Québec Inc.des locaux de 1325.91 m ² (14 272 pi ²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest,à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de six (6) mois supplémentaires, soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 moyennant un loyer total de cent cinquante et sept cent quatre-vingt dix et soixante-dix huit (150 790.78 \$) (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville. Bâtiment #1322.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er juin 2013, la Ville loue des espaces dans l'immeuble situé au 1405, Henri-Bourassa Ouest afin d'héberger des organismes communautaires pour répondre aux besoins des citoyens d'Ahuntsic-Carterville. En attendant le projet de transformation de la résidence des Soeurs de la Providence en centre communautaire, nous avons renégocié le bail pour une période de (32) mois, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2022. Nous voulons prolonger ce bail pour une période supplémentaire de (6) mois soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022. Après 3 mois, il sera possible de résilier le bail avec un avis de 30 jours pour les mois d'octobre, novembre et décembre, et ce, sans pénalités tant duc côté du locateur que du propriétaire..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19090231 (15-10-2019): Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9052232 Canada Inc. et 9103414 Canada inc.des locaux de 1325.91 m ² (14 272 pi ²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest,à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 1er novembre 2019 au 30 juin 2022, moyennant un loyer total de sept cent quatre-vingt -dix mille huit cent soixante- dix- sept 790 877 \$ (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Rembourser les arrérages de loyers pour les ajustements des frais d'exploitation et des taxes foncières pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, et janvier à octobre 2019, pour une somme de 22 972 \$ incluant TPS et TVQ soit pour un coût total estimé à 813 849 \$ toutes taxes incluses. Bâtiment #1322.

CA 1131026001 (08- 4-2013): Approuver un bail au 1405 Henri-Bourassa Ouest d'une durée

de cinq (5) ans et deux (2) mois, à partir du 1er juin 2013.

DESCRIPTION

Les lieux loués d'une superficie de 1325.91 m² (14 272 pi²) sont situés au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest. Ils sont utilisés à des fins d'activités communautaires et de loisirs notamment pour le conseil local des intervenants communautaires (CLIC), le Centre d'action bénévole, Concertation Femme, l'Entraide Bois-de-Boulogne, la Fédération sportive Salaberry - FSS-soccer, Loisirs de l'Acadie, la Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC), Tandem et Service des loisirs Ste-Odile. La prolongation proposée comporte une durée de 6 mois.

JUSTIFICATION

Compte tenu du retard du chantier du nouveau Centre culturel et communautaire de Cartierville, la prolongation du bail pour les organismes qui occuperont le centre est nécessaire.

Il est plus avantageux de demeurer au 1405 Henri-Bourassa Ouest compte tenu du court délai entre la prolongation et la relocalisation prévue au nouveau Centre culturel et communautaire de Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail est consenti en considération d'un loyer semestriel de cent trente et un mille cent cinquante et quatre-vingt-treize (**131 150,93 \$**), payable en (6) versements mensuels, égaux et consécutifs de vingt et un mille huit cent cinquante-huit et quarante-neuf dollars (**21 858 49, \$**) chacun, auxquels s'ajoutent les taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du mois de juillet 2022.

Coûts annuels d'un bail

Superficie locative 1325,91 m ²	Loyer annuel au m ² 2021 à 2022 (fin juin 2022)	Loyer annuel au m ² 2022 (juillet 2022)	Loyer mensuel (1er juillet au 31 décembre 2022)	Loyer total 6 mois (juillet à décembre 2022)
Loyer de base (sous-sol et RDC 840,31 m ²)	50 292,55 (59.85 \$/m ²)	50 292,55 (59.85 \$/m ²)	4 191,05 \$	
Loyer de base (étage 485, 60 m ²)	44 427,5 (91.49 \$/m ²)	44 427,5 (91.49 \$/m ²)	3 702,30 \$	
Frais d'exploitation	117 038,08 \$ (88,27 \$/m ²)	118 788,28 \$ (89,59 \$/m ²)	9 899,02 \$	
Taxes foncières	48 793 \$ (36.80 \$/m ²)	48 793 \$ (36.80 \$/m ²)	4 066,12 \$	
Loyer brut	245 187,28 \$ (184,92 \$/m ²)	246 942,85 \$ (186,24\$/m ²)	21 858,49 \$	131 150.93 \$
Avec Taxes				150 790.78 \$
Après ristourne				137 692 .08 \$

Note: Aucune augmentation des frais d'exploitation ne sera faite durant les six (6) prochains mois.

Le locateur s'engage à privilégier des mesures portant sur le développement durable et à mettre en place un système de récupération de matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle, et ce, sans interruption des activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de communication de l'arrondissement informera la population de ce renouvellement de bail.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation du bail 1er juillet 2022
Fin de la prolongation du bail 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Selma KHADIR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division ressources humaines

Le : 2022-05-18



Dossier # : 1223060019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Maurice Richard » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2022 - Volet 2.

Il est recommandé :

1. D'appuyer le projet « Maurice Richard » réalisé par Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre du Programme d'art mural - Volet 2 et approuver l'octroi par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'une contribution financière de 12 000 \$ à l'organisme;
2. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 12:24

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Maurice Richard » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2022 - Volet 2.

CONTENU**CONTEXTE**

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural.

Créé en 2016 suite à une collaboration entre la Ville de Montréal (Service de la concertation des arrondissements, Service de la culture et Arrondissement Ville-Marie) et le ministère de la Culture et des Communications, le Programme d'art mural vise à embellir l'espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Il comporte trois volets dont chacun a une démarche et a des critères d'appréciation différents.

Le présent sommaire décisionnel concerne un projet soutenu dans le cadre du deuxième volet, nommé Murale de quartier (volet 2) du Programme d'art mural.

Ce volet est principalement axé sur la mobilisation des milieux et la prévention des graffitis. Il vise la réalisation de murales qui tiennent compte des besoins et des objectifs des communautés locales. Les projets doivent être conçus ou réalisés en impliquant des citoyens, des entreprises, des organismes ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de participation ou d'éducation. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics autres que municipaux. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné.

Depuis 2014, l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville reçoit du financement de la Ville de Montréal pour réaliser des murales. C'est plus de 9 murales qui ont été réalisées à ce jour. L'an dernier ce fût dans une ruelle à l'arrière du 9305, rue Saint-Denis sur deux murs qui se font face, dans le district de Saint-Sulpice.

En 2022, l'organisme a déposé un nouveau projet de murale, dans le volet « Murale de quartier » de ce programme (volet 2). Parmi les prérequis, la demande de l'organisme devait, entre autres, être formellement appuyée par l'arrondissement. Au nom de l'arrondissement, la

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a rédigé une lettre d'appui au projet. Dans cette lettre, l'arrondissement a aussi exprimé sa volonté de soutenir financièrement le projet de l'organisme, avec une contribution de 12 000 \$, si le projet soumis est accepté par la Ville de Montréal. Une copie de la lettre d'intention de l'arrondissement est annexée en pièce jointe à ce dossier.

Le projet présenté a été retenu par le jury du programme et le comité exécutif a entériné ce choix en accordant un soutien financier de 20 800 \$ lors de la séance du 4 mai 2022 (CE22 0754). La murale devra être réalisée d'ici le 31 octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0754 (4 mai 2022) - Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 292 467 \$, aux 10 organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Approuver les projets de convention à cet effet. (1220005001)

CA21 090159 (8 juin 2021) - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Vie de ruelle » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2021 - Volet 2. (1217570002)

CE21 0647 (28 avril 2021) - Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 290 747,44 \$, aux 13 organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. / Approuver les projets de convention à cet effet. (1210005001)

CA20 09 0183 (6 juillet 2020) - Accorder un soutien financier de 17 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville afin de le soutenir dans le projet « Ahuntsic dans toute sa diversité », dans le cadre du Programme d'art mural 2020 - Volet 2. (1203060023)

CE 20 0764 (22 mai 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 311 200,06 \$ aux organismes ci-après désignés et au montant en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2. (1207286002)

CA19 09 0142 (10 juin 2019) - Octroyer une contribution financière de 12 500 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Murale fenêtre sur la nature » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2019 - volet 2. (1193060021)

CE19 0796 (8 mai 2019) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 362 960 \$ aux organismes ci-après désignés pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du programme d'art mural - VOLET 2. (1197286001)

DESCRIPTION

Le volet 2 du Programme d'art mural est axé sur la mobilisation des milieux et la prévention des graffitis. À ce titre, il s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à la qualité des milieux de vie, à des quartiers plus vivants. Il vise la réalisation de murales qui tiennent compte des besoins et des objectifs des communautés locales. Les projets doivent être conçus ou réalisés en impliquant des citoyens, des entreprises, des organismes ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de médiation culturelle, de mobilisation ou d'éducation. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics autres que municipaux. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné.

Le volet 2 est géré par le Service de la concertation des arrondissements. Le budget provient du Service de la concertation des arrondissements, auquel s'ajoute une contribution

de l'arrondissement Ville-Marie pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour les projets proposés dans cet arrondissement.

Les contributions financières octroyées peuvent aller jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par projet et sont non récurrentes. La part de financement ne peut excéder 2/3, ou 66,7 %, du budget total du projet.

Le présent dossier vise à obtenir l'appui formel du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au projet « Maurice Richard » de l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et à approuver l'octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ à l'organisme dans le cadre de ce projet.

Le formulaire de demande complété par l'organisme est annexé en pièce jointe à ce dossier. Le mur visé par le présent projet est situé au 1014, rue Fleury Est (restaurant La Molisana), dans le district du Sault-au-Récollet. Ce projet de murale vient remplacer la murale Maurice Richard déjà existante sur le même mur. Ce mur, sur lequel elle se trouve s'est fait graffité en plus de ne pas laisser la peinture respirer, la faisant s'écailler. La murale inaugurée en 2016 sera effacée complètement avant que le nouveau projet de murale puisse voir le jour.

JUSTIFICATION

Le projet crée une barrière contre le graffiti illégal et contribue au développement du sentiment d'appartenance. Il permettra également de contribuer à l'embellissement urbain d'Ahuntsic-Cartierville, puisqu'il viendra remplacer l'ancienne murale qui doit être retirée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'acceptation du projet, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite accorder une contribution financière de 12 000 \$ à l'organisme. Les informations concernant l'imputation budgétaire sont consignés dans le document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs du projet sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art;
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique;
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie;
- Prévenir le vandalisme (graffitis);
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartiers montréalais;
- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance à la Ville;
- Enrichir le patrimoine artistique public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel. Le seul ajustement sera au niveau de l'inauguration. Cette partie est à suivre selon les consignes sanitaires au moment de la finition de la murale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer avec l'équipe à la Communication de l'arrondissement selon les consignes sanitaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps-été 2022 : dépôt et acceptation de la maquette

Été-Automne 2022 : réalisation de la murale

Automne 2022 : inauguration de la murale en « présentiel » ou en virtuel selon les consignes sanitaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-09

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur



Dossier # : 1223060018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans Ahuntsic-Cartierville pour les Jeux de la rue 2022 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans Ahuntsic-Cartierville pour les Jeux de la rue 2022;
2. D'approuver la convention à cet effet;
3. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-11 15:03

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans Ahuntsic-Cartierville pour les Jeux de la rue 2022 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE (RAP Jeunesse) est un organisme à but non lucratif qui oeuvre auprès des jeunes de la communauté via le travail de rue. Le projet Jeux de la rue, chapeauté par RAP Jeunesse, offre l'opportunité aux Montréalais âgés de 12 à 24 ans, de participer à des compétitions sportives d'envergure et de qualité gratuitement. Depuis 2003, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville soutient l'organisme dans la coordination de la logistique nécessaire à la réalisation des Jeux de la rue. Des tournois locaux, dits préliminaires, permettent de déterminer les équipes gagnantes par catégorie d'âge et par sport (basketball et soccer) qui se mesureront aux équipes gagnantes des autres arrondissements lors des finales interarrondissements. Ces tournois constituent un complément à l'offre de service locale tout en étant des leviers de motivation pour faire du sport tout au long de l'été. Notons que plus de 50 % des participants des Jeux de la rue ne sont inscrits dans aucune autre ligue scolaire, communautaire ou civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0140 (10 juin 2019) - Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux des jeux de la rue 2019. (1193060018)

CA18 090135 (11 juin 2018) - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans Ahuntsic-Cartierville des Jeux de la rue 2018. (1183060027)

CA17 090119 (8 mai 2017) - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans le cadre des Jeux de la rue 2017. (1173060018)

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite accorder une contribution financière de 2 000 \$ à RAP JEUNESSE en guise de soutien financier pour l'organisation et la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2022. Cette année, le tournoi de soccer aura lieu à la fin juillet ou au début août au parc des Hirondelles et celui de basketball fin juillet ou début août dans l'arrondissement de

Saint-Laurent (pour des raisons d'installations, mais aussi pour augmenter le nombre d'équipes, le tournoi de basketball regroupant les quartiers Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville et Saint-Laurent).

JUSTIFICATION

Dans Ahuntsic-Cartierville, ce sont près de 350 jeunes âgés de 12 à 24 ans, issus majoritairement des communautés culturelles, qui participent aux tournois locaux de soccer et basketball des Jeux de la rue. Le soutien de l'arrondissement à cet événement se veut une démarche pour contrer l'isolement et favoriser la formation de liens significatifs entre les jeunes et leurs intervenants. L'événement a également pour but de promouvoir l'activité sportive auprès des jeunes qui ne participent pas aux programmes traditionnels. Plusieurs organismes de l'arrondissement y participent, dont les maisons de jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'acceptation du projet, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme. Les informations concernant l'imputation budgétaire sont consignées dans le document d'intervention financière ci-joint. La clé d'imputation budgétaire est :

2402.0010000.300136.07123.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La programmation d'activités sportives des Jeux de la rue vise le développement des compétences physiques et sociales des jeunes et particulièrement de ceux qui sont exclus des réseaux compétitifs habituels. Le montant que l'arrondissement accorde à RAP Jeunesse représente une participation financière qui s'ajoute à d'autres sources de financement, ce qui permet à l'organisme d'accumuler le montant nécessaire pour l'organisation des Jeux de la rue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des Jeux de la rue se fait via divers médias : réseaux sociaux, site Internet de RAP Jeunesse, dépliants, journaux locaux, etc. L'arrondissement contribuera à sa diffusion sur ses différentes plateformes numériques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La date officielle du tournoi de soccer devra être déterminée avec l'équipe de la Division sports et loisirs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-10

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur

**Dossier # : 1223060017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 66 726 \$ à SOLIDARITÉ AHUNTSIC et CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC), pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'approuver les conventions à intervenir avec les Tables de quartier SOLIDARITÉ AHUNTSIC et CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC), pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

2. D'octroyer une contribution financière totale de 66 726 \$ aux organismes dans le cadre de leur convention en vigueur pour l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, répartie de la façon suivante :

Une dépense de 29 500 \$ est assumée par l'arrondissement, une dépense de 4 466 \$ est assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et une dépense de 32 760 \$ est allouée par l'Entente administrative Ville-MTESS.

- CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) 35 003 \$

- SOLIDARITÉ AHUNTSIC 31 723 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 12:28

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 66 726 \$ à SOLIDARITÉ AHUNTSIC et CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC), pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers les Tables de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2022-2023 s'élève à un peu plus de 3M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0153 du 8 juin 2021 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux tables de quartier Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver des projets de convention à cet effet.

CA20 09 0359 du 10 décembre 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour l'année 2020-2021 / Approuver les conventions à cette fin.

CA18 09 0204 du 9 octobre 2018 - Octroyer des contributions financières totalisant 133 452 \$, pour une période de 2 ans, aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (63 446 \$) et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) (70 006 \$), dans le cadre de leur convention en vigueur et conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (référence CA17 090240).

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CA17 090240 du 2 octobre 2017 - Approuver les conventions à intervenir avec Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC) pour une durée de 3 ans, et ce, jusqu'au 31 mars 2020, conformément au cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroyer une contribution financière totalisant 66 726 \$ pour la période 2017-2018.

CA16 090153 du 13 juin 2016 - Octroyer des contributions financières totalisant 66 726 \$ à Solidarité Ahuntsic et au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC), pour la période 2016-2017, dans le cadre de leur convention en vigueur pour l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CM15 0329 du 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

DESCRIPTION

SOLIDARITÉ AHUNTSIC est la table de concertation intersectorielle d'Ahuntsic engagée dans le développement social du milieu depuis 1999. Elle réunit une centaine de membres représentant différentes sphères d'activités du quartier. Ayant la qualité de vie des résidents du quartier comme priorité, la Table s'investit particulièrement dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale à partir de stratégies favorisant l'action concertée et le développement de la capacité d'agir de la communauté.

Le plan d'action 2021-2025 intitulé « Un plan d'action ancré dans la communauté d'Ahuntsic », présente la vision d'avenir du quartier, selon quatre (4) grands piliers stratégiques lesquels sont : A. Continuer à tisser des liens entre nous; B. Renforcer l'égalité des chances et l'accessibilité; C. Offrir un continuum de services communautaires centré sur les besoins des résident.e.s; D. Créer des milieux de vie sains, inclusifs et résilients, et regroupent trente (30) actions.

Les membres et les partenaires de Solidarité Ahuntsic sont régulièrement informés de l'état d'avancement du plan par divers moyens (Infolettre aux membres, assemblées des membres).

Le **CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC)** est une table de concertation intersectorielle et multiréseaux qui travaille à l'échelle du quartier. Sa mission est de favoriser la concertation et de susciter ou de mener des actions communes, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Bordeaux-Cartierville. Le CLIC compte près de 80 membres provenant de tous les milieux.

Le plan de quartier 2019-2024 Bordeaux-Cartierville est intitulé « Des possibles aux réels » comprend la vision d'avenir du quartier, quatre grands changements (Services et ressources, Déplacements, Habitation et verdissement et Vivre-ensemble), deux stratégies transversales (mobilisation citoyenne et communication) et 49 actions. Une des priorités du CLIC est de coordonner la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de ce plan.

Les membres et les partenaires du CLIC sont régulièrement informés de l'état d'avancement du plan par la voie de « l'Infolettre de tous les possibles » qui rend compte des travaux des comités de suivi très actifs ainsi que par les « CAPsules de tous les possibles » instaurées en 2015, des minireportages qui mettent en valeur l'action concertée et dynamique des partenaires et des citoyens de la communauté.

JUSTIFICATION

La complexité de certaines situations sociales et économiques oblige chaque acteur social à travailler en lien avec les autres acteurs sociaux et les citoyens concernés. Le soutien financier est précisément donné aux regroupements de quartiers pour créer ou consolider de tels liens entre les différents acteurs et pour supporter les projets des groupes et des citoyens dans chaque quartier, de façon à améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les Tables de quartier précitées répondent au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre

de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à ces dernières par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2020-2023) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers, tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2021-2022, s'élève à 102 526 \$ pour SOLIDARITÉ AHUNTSIC et à 102 806 \$ pour le CLIC, réparti de la manière suivante :

Tables de quartier	Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
Solidarité Ahuntsic	52 620 \$	18 183 \$	31 723 \$	102 526 \$
Conseil local des intervenants communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville	51 620 \$	16 183 \$	35 003 \$	102 806 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

SOLIDARITÉ AHUNTSIC

Provenance des fonds	Soutien recommandé
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
Arrondissement	13 110 \$
TOTAL	31 723 \$

CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CLIC)

Provenance des fonds	Soutien recommandé
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
Arrondissement	16 390 \$
TOTAL	35 003 \$

Concernant la contribution allouée par **le Service de la diversité et de l'inclusion sociale** :

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

§ Le financement Ville-MTESS pour 2022-2023 est conditionnel au renouvellement de l'Entente administrative sur la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales dans le*

cadre des alliances pour la solidarité.

Le numéro de la demande d'achat est le 725649

Les clés d'imputation budgétaire sont:

1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003662.052129.00000.00000
(MTESS)

2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052129.00000.00000 (SDIS)

Concernant la contribution allouée par **l'arrondissement** :

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Les activités réalisées par les tables contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable et s'inscrivent dans le chantier A Mobilisation de la communauté montréalaise du Plan climat 2020-2030 « Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

à Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

à Développement de priorités communes et d'actions concertées.

à Meilleure utilisation des ressources disponibles.

à Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.

à Réduction de la pauvreté.

à Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Activités des Tables de quartier de juin 2022 à mai 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 11 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-10

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur



Dossier # : 1226237001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 25 000 \$, toutes taxes applicables, à trois (3) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet / Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. D'octroyer des contributions financières totalisant 25 000 \$, toutes taxes applicables, à trois (3) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement;
2. D'approuver les conventions à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier. Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 15:51

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1226237001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 25 000 \$, toutes taxes applicables, à trois (3) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 de l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet / Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Un premier appel à projets culturels a été réalisé en 2022 afin de soutenir l'excellence artistique et encourager le rayonnement de l'art sous toutes ses formes. Il vise les organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement dans le but d'animer l'espace public d'Ahuntsic-Cartierville et aller à la rencontre de sa population, là où elle se trouve.

Le projet se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 23 février au 31 mars 2022 et 17 projets ont été déposés, dont 4 ont été retenus par le comité de sélection et 3 font l'objet d'une contribution financière.

Dans son Plan d'action culturel 2017-2021, l'arrondissement s'est engagé à offrir à ses citoyens une offre culturelle de proximité, accessible, diversifiée et de qualité qui correspond à leurs aspirations et à leurs besoins de manière qu'à l'échelle des diversités du territoire et de la population, ils puissent développer leur plein potentiel culturel. De plus, dans son Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, l'arrondissement s'engage à aménager une ville et des quartiers à échelle humaine, à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble, et à soutenir la participation et l'engagement social, entre autres, par la promotion et la valorisation de la diversité dans l'offre d'activités culturelles.

L'appel à projets culturels 2022 s'est déroulé alors que sévissait une nouvelle vague de COVID-19. L'arrondissement souhaite continuer d'offrir des expériences culturelles variées à ses citoyens, dans le respect le plus rigoureux des mesures sanitaires qui seront en place au moment des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Organisme : **Oktoécho**

Projet : Saimaniq dans les parcs

Nombre de représentations : 6

Description : Flûtes japonaise et scandinave et musique électronique se joignent aux chants de gorge pour revisiter et rendre hommage à la beauté et à la richesse de l'art inuit

Contribution : 10 000 \$

Organisme : **SPDTQ (Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise)**

Projet : Festival Trad Montréal 2022

Nombre de représentations : multiples et en continu sur deux jours

Brève description : animations gratuites extérieures du Festival Trad Montréal 2022. Les animations seront offertes par une vingtaine d'artistes qui transmettent le patrimoine vivant et les arts traditionnels en musique, danse, conte et cinémas

Contribution : 5 000 \$

Organisme : **Les productions Funambules Multimédias**

Projet : La 13e édition du Cinéma sous les étoiles de Funambules Multimédias

Nombre de représentations : 8

Brève description : Projection sur des grands enjeux actuels : luttes sociales, autochtones, changements climatiques, agriculture, démocratie, féminisme, migrations humaines, intelligence artificielle et vie privée

Contribution : 10 000 \$

Le total des contributions financières s'élève à 25 000 \$.

Les ententes avec les organismes prévoient que si la situation d'urgence sanitaire persiste, les projets seront présentés aux moments jugés opportuns, dans le respect des directives de santé publique en vigueur.

JUSTIFICATION

L'appel à projets culturels 2022 s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les quatre grandes orientations suivantes :

- Consolider, renouveler et développer une offre culturelle de proximité accessible, diversifiée et de qualité.
- Mettre à niveau et développer les infrastructures, les équipements et les espaces publics afin d'assurer le déploiement optimal de la vie culturelle au sein de la collectivité.
- Développer la collaboration et la concertation entre les services et les partenaires locaux.
- Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle aux citoyens en ciblant des populations particulières ou vulnérables et en maximisant l'effet des communications.

Il contribue plus particulièrement à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2017-2021, notamment lorsqu'il est question de :

- Réaliser une programmation culturelle professionnelle qui tient compte des réalités sociodémographiques et de la personnalité de l'offre culturelle de la Maison de la culture.
- Améliorer le déploiement territorial de l'offre de service dans l'arrondissement.

- Mettre en oeuvre les moyens d'assurer une accessibilité optimale aux citoyens de l'arrondissement et développer de nouveaux publics.

Finalement, l'appel à projets culturels 2022 répond aux objectifs du Plan d'action en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 plus particulièrement en encourageant et en favorisant les événements permettant les rapprochements interculturels et intergénérationnels, ainsi que le développement de liens entre les individus et entre les groupes de toute la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 auront besoin d'ajustement ou d'adaptation. Les mesures appropriées seront prises afin d'ajuster l'offre aux impératifs sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Malgré que les organismes soient autonomes dans leurs opérations de communication, ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat). De plus, l'arrondissement contribuera au rayonnement de la programmation par ses propres modes de diffusion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna

CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-18

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1212971008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le total accordé de 167 629 \$ à 186 760 \$;
2. D'approuver l'addenda à la convention, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 12:35

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212971008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 760 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA21 090339).

En 2003, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mis en place des projets visant à assurer une présence dans les parcs et pistes cyclables durant la période estivale. La contribution additionnelle de 15 971 \$ accordée à l'organisme permettra de déployer le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables » qui consiste en deux volets.

Le premier volet vise à assurer une présence rassurante pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement; à contribuer à la réappropriation des espaces publics (présence dans les parcs, participation à des fêtes de quartier ou autres événements); à accroître le sentiment de sécurité (contact avec les citoyens, sensibilisation sur la sécurité à vélo, rappel des règlements); à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une présence active (entre autres, en signalant les anomalies aux instances concernées); à participer au maintien de la sécurité en signalant tout incident au Service de la police.

Le deuxième volet du projet est de contribuer à la campagne estivale de communication sur la propreté « Le but c'est la propreté. Fais ta part ». Tout en assurant les tâches en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité, ces patrouilleurs informeront et sensibiliseront les citoyens à l'importance d'agir adéquatement afin d'assurer la propreté des lieux publics. La dépense de 15 971 \$ est entièrement assumée par l'arrondissement.

Comme les années passées, un montant de 3 160 \$ sera entièrement assumée par la Ville-Centre - Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et sera utilisée pour couvrir les ajustements nécessaires à l'encadrement de la patrouille cycliste et à la sécurité des patrouilleurs. Cette somme provenant historiquement du programme Tandem. Le programme a été revu et se nomme maintenant le programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le projet est conforme à la cible prioritaire 3, soit celle de la sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale.

L'imputation budgétaire pour cette dépenses est indiquée aux documents d'intervention financière ci-joint.

La clé budgétaire pour la dépense de la Ville-Centre est:
2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.004408.052129.00000.00000
Le numéro de la demande d'achat est le 725614

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 6 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1212971008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Développement social_projets majeurs et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine vise à promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité dans la communauté par une action de nature préventive et axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens. L'organisme « Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville » a une entente de partenariat avec la Ville depuis 1987 pour la réalisation du programme qui se nommait au départ « Tandem Montréal ». Les actions prévues par cet organisme auprès et avec les citoyens pour l'année 2022 couvrent, en lien avec les priorités de l'arrondissement, en tout ou en partie, les grandes familles d'activités suivantes : actions générales en sécurité urbaine, activités en prévention de la criminalité (axe majeur), activités en prévention incendie, sécurité civile et premiers secours (axe mineur).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 09 0363 du 10 décembre 2020 : Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour la période se terminant le 31 décembre 2021 / Approuver la convention à cette fin.

Résolution CA19 09 0298 du 9 décembre 2019 : Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Résolution CA20 09 0139 du 8 juin 2020 : Accorder un soutien financier additionnel de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver un projet d'addenda à la convention à cette fin (réf. CA19 09 0298).

DESCRIPTION

Pour 2022, l'organisme prévoit des actions visant à bonifier le travail réalisé, améliorer les

façons de faire, développer une meilleure complémentarité avec les acteurs du milieu intervenant dans le domaine de la sécurité urbaine et répondre adéquatement aux attentes et priorités des citoyens et de l'arrondissement dans la réalisation du mandat qui lui est confié. La présente convention prévoit que l'organisme réalise un plan d'action incluant les axes majeurs (prévention de la criminalité) et mineurs (prévention incendie, premiers secours, sécurité civile) du programme. Cela vise l'amélioration de la sécurité des personnes, l'amélioration de la sécurité des biens et l'amélioration de la sécurité des collectivités.

JUSTIFICATION

La sécurité urbaine est au coeur des préoccupations tant des citoyens que de l'arrondissement. Tous les moyens doivent être mis en oeuvre afin d'agir notamment en prévention. Le travail de mobilisation et de sensibilisation des citoyens autour des aspects de la sécurité doit se poursuivre. La réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements constitue un moyen efficace d'agir dans ce sens. La conseillère en développement communautaire assure l'évaluation et le suivi du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution prévue pour le soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, via le programme prévu à cette fin.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme ajuste ses actions en tenant compte des mesures de sécurité nécessaires au contexte actuel. La convention inclut des clauses spécifiques à la réalisation du projet qui tient compte du contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est exigé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-12

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics



Dossier # : 1223060022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est recommandé :

1. D'approuver la convention avec l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022;
2. D'octroyer une contribution financière au montant de 40 000 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-18 08:23

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 40 ans, l'Orchestre Métropolitain va à la rencontre des Montréalais et Montréalaises, dans leur milieu de vie, et tisse des liens avec les différentes communautés de la métropole. À l'été 2022, après deux années de pandémie, l'OM invite les gens à se retrouver pour profiter d'une évasion musicale extraordinaire dans le cadre d'une nouvelle série estivale de concerts intitulé *L'OM prend l'air* . C'est avec la volonté de partager sa passion avec le plus grand nombre que l'OM s'est engagé à réaliser cette nouvelle série de concerts gratuits dans plusieurs parcs montréalais. En collaboration avec la Ville de Montréal et les arrondissements, l'OM souhaite contribuer au bien-être de chacun grâce à sa musique, stimuler la curiosité et favoriser les échanges entre les artistes et le public.

C'est dans ce contexte que l'OM a sollicité la contribution financière de l'arrondissement afin d'inviter les citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à se retrouver ensemble pour profiter d'une évasion musicale extraordinaire sous les étoiles.

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer une contribution financière de 40 000\$ à l'OM pour la tenue d'un concert en plein air au parc Ahuntsic le 13 juillet 2022 et approuver la convention de contribution financière à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Cette année, la cheffe d'orchestre Mélanie Léonard entraînera 53 musiciens en plein air, pour interpréter la Symphonie no 5 de Beethoven, une des œuvres les plus connues du répertoire, qui dépeint la condition humaine dans une optique d'espoir toujours renouvelé, ainsi que la troisième symphonie de Louise Farrenc, qui se réclame de l'héritage de Beethoven, Schubert et Mendelssohn.

La lettre de sollicitation et le cahier des charges sont joints au présent dossier décisionnel

pour tous les détails entourant les éléments logistiques que l'OM fournit pour la tenue du concert.

JUSTIFICATION

Ce projet s'intègre dans la vision de Montréal 2030, notamment le soutien à la vitalité culturelle et la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur son territoire. Ce projet permet également de susciter la participation citoyenne ainsi que d'accroître l'attractivité et le rayonnement de la métropole. En effet, l'Orchestre Métropolitain est une compagnie artistique de grande renommée, qui s'est donné comme mission la démocratisation de la musique classique, et souhaite ainsi la rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ce projet favorise aussi l'inclusion puisque le concert sera présenté gratuitement en plein air au parc Ahuntsic.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de cette contribution financière est de 40 000 \$ et l'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier répond à la priorité 15 qui vise à soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion gratuite du concert au parc Ahuntsic favorise l'accès à la culture pour les résidents de l'arrondissement et contribue à l'essor d'un quartier culturel dans ce secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications de l'arrondissement assure le suivi approprié pour l'ensemble des communications liées au projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Montage le 12 juillet, présentation du concert et démontage le 13 juillet 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-12

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec l'organisme Ville en vert pour le projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter et lui octroyer une contribution financière non récurrente de 133 100 \$ de juin 2022 à mai 2025.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 133 100 \$ à Ville en vert pour le projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter pour la période de juin 2022 à mai 2025, dans le cadre de la subvention du programme Climat Municipalités 2 - Volet 2;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 12:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec l'organisme Ville en vert pour le projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter et lui octroyer une contribution financière non récurrente de 133 100 \$ de juin 2022 à mai 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2021, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a reçu une subvention de 1 million de dollars de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2 pour le projet Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter au centre culturel et communautaire de Cartierville (CCCC) en collaboration avec Ville en vert et le Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville (CABBC).

Ce projet vise à contribuer à la réduction des GES et augmenter la résilience de la population face aux changements climatiques en développant un projet de la fourche à la fourchette, misant sur l'éducation et la promotion d'une alimentation saine, locale et durable au CCCC dans une perspective d'autonomie alimentaire et d'économie circulaire. Par la mise en place d'un réseau de collaboration, le projet intègre la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires, la gestion et la valorisation des matières résiduelles dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.

Ville en vert mettra à contribution son expertise en environnement et en agriculture urbaine, ainsi que ses ressources pour la réalisation de ce projet. La présente convention de contribution financière établit les balises liées à l'octroi du financement à Ville en vert pour la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1139 (23 juin 2021) : Vu la résolution CA21 09 0164 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 juin 2021; Il est **RÉSOLU** : de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 1 000 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter ».

CA21 09 0164 (8 juin 2021) : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du

Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 1 000 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter

CA20 09 0182 (6 juillet 2020) : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour un projet pilote d'innovation sociale visant l'autonomie alimentaire des résidents du quartier Cartierville dans une perspective de lutte contre les changements climatiques au centre culturel et communautaire Cartierville.

DESCRIPTION

Ville en vert détient une expertise en environnement et en agriculture urbaine. Dans le cadre de ce projet et en cohérence avec sa mission, l'organisme met de l'avant le volet de ferme urbaine et contribuera au projet par ses ressources humaines et matérielles (préparation de la saison de maraîchage, plantation, récolte des fruits et légumes du jardin et préservation du terrain agricole lors de la période hivernale). L'équipe de Ville en vert s'occupera de la distribution des fruits et légumes ainsi que des ateliers de nutrition et d'agriculture urbaine. Concrètement cela implique des ressources humaines telles qu'un(e) horticulteur(trice) à l'année, un(e) responsable du développement afin d'assurer la pérennité financière du projet, une équipe d'animation saisonnière constituée de 2 animateurs(trices) en agriculture urbaine et d'un(e) conseillère en nutrition.

De plus, par son expertise en valorisation des matières résiduelle, Ville en vert verra à la mise en place et à l'entretien du déshydrateur de résidus alimentaires, ainsi qu'à la formation des employés du CABBC qui l'utiliseront à la cuisine. Également, l'organisme mettra en place un système de compostage des résidus verts sur le site. L'organisme contribuera aussi au travail de communication et de promotion du projet.

Pour la saison 2022 et avec l'accord du MELCC, les activités de ferme urbaine se dérouleront au site de l'Esplanade Louvain Est, puisque les travaux de transformation du CCCC ne sont pas terminés. Les saisons 2023 et 2024 devraient se dérouler au CCCC tel que prévu initialement au projet.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à Ville en vert de réaliser les activités prévues au projet tel que soumis par l'organisme, approuvé par le MELCC et annexé à la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière proposée est non récurrente et s'élève à 133 100 \$.
Le montant sera octroyé en 7 versements :

- Un premier versement au montant de 20 200 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention;
- Un deuxième versement au montant de 20 200 \$, au plus tard le 15 novembre 2022;
- Un troisième versement au montant de 20 200 \$, au plus tard le 15 mai 2023;
- Un quatrième versement au montant de 20 200 \$, au plus tard le 15 novembre 2023;
- Un cinquième versement au montant de 20 200\$, au plus tard le 15 mai 2024;
- Un sixième versement au montant de 20 000 \$, au plus tard le 15 novembre 2024;
- Un septième versement au montant de 12 100 \$, vers le 15 juin 2025, à la remise du rapport final.

La dépense totale dans le présent dossier sera imputée conformément à l'intervention financière de la Direction performance, greffe et services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier répond aux priorités 1, 4 et 5 liées à la transition écologique, ainsi qu'à la priorité 6 qui vise à tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire et à la priorité 9 en contribuant à consolider un filet social fort et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs dans un secteur de revitalisation urbaine intégré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette convention de contribution financière permettra à l'organisme de développer des services agro-alimentaires de proximité et abordables pour répondre aux besoins de la population dans un secteur multiculturel et économiquement défavorisé, et en bordure d'une zone de revitalisation urbaine intégrée.

Ce projet favorisera l'implication future de citoyens de tous âges et des intervenants des organismes partenaires en vue de devenir un véritable laboratoire social, permettant, à long terme, l'émergence de nouveaux projets bénéfiques pour la communauté. Il permettra d'améliorer les conditions de vie de la population par l'éducation, la promotion et l'accès à une alimentation saine, locale et durable dans une perspective d'autonomie alimentaire et d'économie circulaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues à la convention respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication conjoint avec l'organisme sera développé. L'équipe des communications de l'arrondissement assure le suivi approprié pour l'ensemble de communications liées au projet. Un protocole de communication est joint en annexe de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les termes prévus à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-16

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur



Dossier # : 1223060027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de service à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, pour une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 594 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, pour une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 27 594, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le montant sera pris à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-27 15:37

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de service à intervenir avec Partenariat du Quartier des spectacles, pour une exposition sur le thème du Coeur Nomade sur le site éphémère du Bouquiniste à l'été 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 594 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement.

CONTENU**CONTEXTE**

La bibliothèque et espace culturel du Coeur Nomade est la première bibliothèque et espace culturel interarrondissement et elle ouvrira en 2025. Dans le but de favoriser l'appropriation du lieu par les citoyens, les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord font une utilisation estivale du site depuis 2019.

Les frais liés aux aménagements proposés sont séparés à 50 % entre les arrondissements et les animations sont également partagées.

La saison 2021 s'est clôturée avec une animation de groupes scolaires des deux arrondissements avec la présence de Dany Laferrière. Ce qui était un beau clin d'oeil au nom du site (Coeur Nomade) qui a été dévoilé en 2021.

Pour l'été 2022, les arrondissements ont approché Partenariat du Quartier des spectacles pour y installer l'exposition « Un coeur nomade » en hommage à Dany Laferrière. Cette exposition sera présente sur le site pour 3 mois, à partir de la fin juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Installation de 10 supports de 2 panneaux chacun représentant les étapes du parcours de Dany Laferrière (Petit-Goave, Port-au-Prince, Montréal, Miami, Paris).

Ces supports seront installés face au Boulevard Henri-Bourassa, à côté du Croque livres géant (Bouquiniste). Ils formeront une barrière entre la rue et le site tout en annonçant le site du Coeur Nomade sur le flanc donnant sur Henri-Bourassa. Les panneaux intérieurs présenteront en texte et en illustrations le parcours de Dany Laferrière à chacune des étapes de sa vie. Ils serviront de support à des activités de médiation durant l'été.

JUSTIFICATION

Les citoyens sont en attente de l'ouverture de cette nouvelle bibliothèque et espace culturel depuis de nombreuses années. Le site est investi durant l'été par les arrondissements depuis 2019 et les citoyens et différents groupes locaux le fréquentent durant l'été. Des installations réutilisables ont été achetées en 2021 (parasols) afin de poursuivre l'offre estivale jusqu'au début des travaux de construction en 2023.

L'exposition Coeur Nomade crée une belle transition vers ce nouveau lieu dont le début du chantier est prévu pour 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Effectuer le paiement du 2e versement de 27 594 \$, taxes incluses, prévu à la convention dans les 30 jours suivant la livraison de l'oeuvre sur le site. Ce montant correspond à 50 % de la valeur totale du contrat, l'autre partie étant assumée par l'arrondissement de Montréal-Nord.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet maintient l'engouement des citoyens pour le projet de construction et crée de l'animation culturelle dans un lieu actuellement inoccupé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communications à prévoir pour les deux arrondissements au cours de l'été et inauguration de l'exposition en juin 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec Partenariat du Quartier des spectacle et installation de l'exposition à la fin juin 2022 (date à déterminer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2022-05-26



Dossier # : 1229298005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-17 15:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229298005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2022.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amal AFFANE
Conseillère - Analyse de performance et indicateurs de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-13

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division ressources humaines



Dossier # : 1224746005

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer des contributions financières totalisant 300 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 300\$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

150 \$	VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Saint-Sulpice)
150 \$	VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Christ-Roi)

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-18 13:40

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224746005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 300 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION**Julie Roy, conseillère de la Ville - District de Saint-Sulpice**

150 \$ VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Saint-Sulpice)

150 \$ VILLE EN VERT (pour le comité bénévole du jardin communautaire Christ-Roi)

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division ressources humaines

Le : 2022-05-16



Dossier # : 1223060024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme EspaceTrad (SPDTQ).

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme EspaceTrad (SPDTQ);
2. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-18 13:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme EspaceTrad (SPDTQ).

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder la contribution financière suivante :
1 000 \$ EspaceTrad (SPDTQ) :
Pour l'organisation des activités qui se tiendront les 22 et 23 juin 2022 dans le cadre de la commémoration de la Fête nationale du Québec au parc Ahuntsic.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2022-05-11



Dossier # : 1223060023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ». Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Il est recommandé :

1. D'accorder à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* un don de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;
2. D'autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 12:19

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal un don de 580 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ». Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, d'élaguer et de recycler des documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises doivent éliminer régulièrement des documents périmés et/ou abîmés et/ou sous-utilisés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal*, organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population montréalaise, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

C'est ainsi que depuis 1996, la Ville de Montréal et *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* conviennent d'une entente de principe relativement aux dons de documents périmés et/ou sous-utilisés afin d'organiser un solde annuel de livres de *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* et de réinjecter la majeure partie des profits dans les programmes d'animation des bibliothèques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0471 – 29 mars 2017 : Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 10099 documents périmés et abîmés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunstic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant

principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

CE13 0373 - 3 avril 2013 - Accorder à « Les Amis de la bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abîmés sous utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE12 0565 - 25 avril 2012 - Accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE11 0515 - 13 avril 2011 - Accorder un don d'environ 20 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE10 0630 - 5 mai 2010 - Accorder un don de 20 000 documents identifiés « Retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

DESCRIPTION

Chaque année, *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* organise un solde de livres et injecte la majeure partie de ses profits dans des activités d'animation dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal destinées aux jeunes et aux adultes. C'est dans ce contexte, que la Direction de la culture, des sports et loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande le don de 580 boîtes de livres périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui seront identifiés sur la page titre ou la pochette « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ». Ces documents élagués proviennent de la collection des bibliothèques d'Ahuntsic, de Cartierville et de Salaberry.

En 2022, *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* organisera son solde annuel du 11 juin au 19 juin 2022. Cet événement est réalisé grâce à la participation d'une centaine de bénévoles.

En ce qui concerne les documents qui sont trop abîmés pour les offrir en don à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal*, la Direction des bibliothèques, du Service de la culture recommande l'élagage et le recyclage de ces documents.

JUSTIFICATION

Le don, à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal*, de 580 boîtes de livres périmés et/ou sous-utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels) qui proviennent de la collection des bibliothèques d'Ahuntsic, de Cartierville et de Salaberry représente un intérêt pour la Ville qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres.

En effet, conformément à son mandat, l'organisme à but non lucratif *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* finance en moyenne annuellement plus de 350 activités d'animation dans le réseau des bibliothèques de la Ville destinées aux jeunes et aux adultes. Ces activités favorisent la promotion de la lecture (exemples : heures du conte, conférences thématiques, rencontres d'auteur(e)s, ateliers créatifs, etc.).

En 2019, *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* a déboursé 60 800 \$ pour la tenue de ces activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville, dont 26 dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Achats-Cartierville.

Le solde de ces documents périmés et/ou sous-utilisés génère en moyenne des revenus de 7 500 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

En regard de ce dossier, il contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en développant une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable ; en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services. Le don, à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* de 580 boîtes de documents périmés et sous utilisés représente une belle réutilisation de documents qui ne sont plus utilisés en bibliothèques, mais qui pourront certainement trouver une place dans les foyers montréalais. En contribuant à la réduction des déchets et en invitant les citoyens à consommer différemment, les bibliothèques deviennent ainsi des actrices importantes des mesures en transition écologique.

De plus, la vente permet aux familles moins nanties d'acquérir, à coût modique, des documents pour garnir leurs bibliothèques familiales. Les sommes ainsi acquises servent à créer des activités inclusives en bibliothèque favorisant le partage, l'apprentissage et le sentiment d'appartenance à la communauté. Par ces deux aspects, la Ville soutient et encourage la lecture et la culture dans la communauté pour tous, réduisant ainsi les iniquités culturelles, sociales dans la société. Également, l'organisation de la vente permet à de nombreux bénévoles de rester actifs et de se créer des réseaux sociaux.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le solde annuel de documents, organisé par *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal*, est un événement attendu année après année et il est très apprécié par la population montréalaise. Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique assez important.

De plus, la majeure partie des profits de ce solde annuel est injectée dans des activités d'animation destinées aux jeunes et aux adultes dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Cela permet aussi une bonification des programmes d'animation et de médiation dans les bibliothèques et hors les murs ; d'acheter à peu de frais des documents ; de libérer des locaux d'entreposage de manière productive en se départissant de documents périmés et sous utilisés (livres, périodiques adultes et jeunes, documents audiovisuels).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En 2020 et 2021, ce solde annuel ne s'est pas tenu en raison du contexte pandémique de la COVID-19 et des mesures sanitaires qui étaient mises en place par décrets par le gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2022 : Livraison des documents à *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* .
Du 11 juin au 19 juin 2022 : Solde annuel de documents organisé par *Les Amis de la Bibliothèque de Montréal* .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

De plus, cela s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-12

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1227930001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 12:30

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227930001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

Le dernier bilan de condition des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, réalisé dans le cadre du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie 2016, démontre une proportion importante des réseaux d'eau en mauvais et très mauvais état.

En plus, soucieuse de l'impact de l'existence du plomb dans l'eau sur la santé de ses citoyens, la Ville de Montréal a adopté un nouveau plan d'action 2019-2032 en matière d'élimination des branchements d'eau en plomb et s'est donné les moyens pour éliminer tous les branchements en plomb situés sur son territoire d'ici 2032, y compris la section privée, et ce, à partir de 2021.

Des investissements importants sont donc prévus dans les prochaines années autant pour améliorer le niveau de service offert par les réseaux d'eau que pour améliorer la qualité de l'eau fournie aux citoyens.

Dans ce contexte, il est nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement puisse prendre en charge l'ensemble des travaux de remplacement des services en plomb, y compris sur le domaine privé, et ce, durant les travaux de voirie prévus en 2022 dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR). Cette prise en charge permettra d'accélérer le processus d'appel d'offres et de maintenir les investissements que la DRE prévoit effectuer sur ses infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 - 24 avril 2018 - Accepter les offres de services à venir des conseils

d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

CM19 0339 - 27 mars 2019 - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

CM20 1372 - 15 décembre 2020 - Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville possède la main-d'œuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux d'aqueduc et dégoût sur les réseaux secondaires de la Ville et de procéder au remplacement des services en plomb, y compris les services privés. Il souhaite donc offrir à la DRE, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux dans le cadre de son programme PCPR 2022.

Les travaux à réaliser dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) consistent à réaliser le planage et le revêtement de la chaussée, la reconstruction de trottoirs et de bordures, la construction de terre-pleins et le remplacement des services en plomb sur les rues suivantes :

- avenue Péloquin entre la rue Sauvé Est et la limite Sud – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**

- avenue St-Charles entre la rue Sauvé Est et la rue de Port-Royal Est – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**

- rue de la Roche entre la rue Sauvé Est et la rue de Port-Royal Est – **PCPR local et remplacement de service en plomb;**

L'arrondissement souhaite donc offrir ses services afin de réaliser les phases de conception, d'appel d'offres et de réalisation des travaux lors de la saison des travaux 2022.

JUSTIFICATION

Les réseaux d'eau de la Ville de Montréal affichent une condition avancée de dégradation et le nouveau plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire incluant le côté privé d'ici 2032 fait en sorte que la contribution des arrondissements est souhaitable pour accroître le taux de réalisation des travaux et atteindre les objectifs de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux visant à améliorer la condition des réseaux d'eau secondaires, le coût des

services professionnels externes et des travaux sont entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2022-2024 du Service de l'eau. Les coûts de main-d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors des contrats sont assumés par les arrondissements.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra à l'arrondissement d'Achilles-Cartierville de contribuer à l'amélioration de la condition des réseaux d'eau secondaires et optimisera l'efficacité de la stratégie de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau par l'intégration des travaux d'eau et ceux de voirie déjà prise en charge par l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements des entrées de service en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la Directive sur les remplacements des entrées de service en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : juin 2022.

Début des travaux: mi juin 2022.

Fin des travaux: septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand HACHEY, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 2 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1229426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de dos d'âne allongés sur le réseau artériel et les collectrices (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-13 13:46

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1229426001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux pour l'implantation de dos d'âne allongés sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville possède la main-d'oeuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux de dos d'âne allongés sur le réseau artériel et les collectrices situés dans les limites de l'arrondissement (RAAV). Il souhaite donc offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux visant la construction dos d'âne allongés sur le RAAV pour répondre à des requêtes citoyennes sur leur réseau.

JUSTIFICATION

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à des demandes de mesures d'apaisement sur le RAAV, la construction de dos d'âne allongés permet de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques liées à la vitesse des usagers de la route et à de la circulation de transit. La construction de dos d'âne allongés permet d'assurer une circulation sécuritaire de tous les usagers et ainsi espérer diminuer la circulation de transit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que le devis du projet, le tout par le biais d'un dossier décisionnel dont le SUM sera en partie prenante et qui fera l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. Les provenances budgétaires y seront alors précisées.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de retarder la sécurisation des différents tronçons du réseau RAAV situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les résidents seront avisés de déplacer leurs véhicules le cas échéant afin de permettre les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception, plan et devis : Février-Mars 2022

Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : Avril-Mai 2022

Réalisation : Juin à Août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic VACHON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1223060025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

Il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;
2. D'autoriser, monsieur Jocelyn Gauthier, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal – arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-18 13:18

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques permet aux OBNL situés sur le territoire de la Ville de Montréal et aux arrondissements de bénéficier d'une aide financière pour des projets de plein air liés à l'eau dans les bassins entourant Montréal. Ce Programme veut également :

- favoriser les projets qui offrent des événements ou des activités de plein air sur l'eau à la population montréalaise;
- promouvoir et faire rayonner le Réseau bleu de la Ville de Montréal;
- développer une offre de service dans l'ensemble des bassins; et
- encourager le réseautage entre les pôles de service.

Le projet soumis par l'arrondissement dans le cadre de ce programme vise à offrir des sorties en rabaska encadrées aux familles en situation de vulnérabilité et aux jeunes participants des camps de jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet consiste à offrir des sorties en rabaska encadrées aux familles vulnérables qui fréquentent les organismes communautaires et aux enfants inscrits dans un camp de jour local. Le rabaska est un canot pouvant accueillir jusqu'à 13 personnes incluant le barreur responsable de diriger le groupe. Ces activités ont une durée de deux heures (une heure consacrée à la navigation et à l'interprétation de la nature à bord du rabaska et la 2e heure s'effectue à terre et se concentre sur la faune et la flore urbaine.

Ces activités seraient destinées à des groupes de 10 à 24 personnes (les participants doivent avoir au minimum 6 ans et savoir nager).

JUSTIFICATION

Afin d'autoriser M. Jocelyn Gauthier, directeur - culture, sports, loisirs et développement social, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer la demande d'aide financière, il est exigé d'avoir une résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention du programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques additionnée d'une somme provenant du Fonds diversité et inclusion sociale, du contrat des sites nautiques et de l'organisme GUEPE permettra aux familles en situation de vulnérabilité et aux jeunes participants des camps de jour de découvrir la vaste possibilité d'activités accessibles offertes dans l'arrondissement. Un lien privilégié entre organismes communautaires, organismes de loisirs et GUEPE pourrait se développer et faire rayonner l'offre de service nautique de l'arrondissement.

	Montant (\$) - sans taxes
REVENUS (attitrés au projet)	
Arrondissement (FDIS 2930 \$) + 2250 \$ (CF)	5 180,00 \$
GUEPE	2 910,00 \$
Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques	3 500,00 \$
TOTAL DES REVENUS	11 590,00 \$
DÉPENSES (attitrés au projet)	
Dépenses admissibles	
Utilisation du matériel nautique (Rab, VFI, etc.)	525,00 \$
Frais d'activités	3 500,00 \$
Conception de l'activité	1 260,00 \$
Matériel pédagogique	1 715,00 \$
<i>Total des dépenses admissibles</i>	<i>7 000,00 \$</i>
Dépenses exclues	
Réservation des participants	520,00 \$
Gestion	1 050,00 \$
Formation rabaska (canot eau calme II)	720,00 \$
Sécurité nautique	1 050,00 \$
Communications	1 000,00 \$
Assurances	250,00 \$
<i>Total des dépenses exclues</i>	<i>4 590,00 \$</i>
TOTAL DES DÉPENSES	11 590,00 \$
SOLDE	- \$

La demande de subvention est au montant de 3 500 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permet aux activités d'avoir lieu et d'améliorer la qualité de vie des résidents de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités respecteront les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement contribuera au rayonnement des activités par ses propres modes de diffusion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet sera réalisé à l'été 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Helen BROSSARD
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Caroline LÉGÈRE
Cheffe de division - sports et loisirs

Le : 2022-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur



Dossier # : 1221066003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le secrétaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer les demandes, actuelle et futures, d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'appel à projet pour l'obtention d'une subvention

Il est recommandé de:

Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer des demandes d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'appel à projets pour l'obtention d'une subvention.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-19 13:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le secrétaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer les demandes, actuelle et futures, d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'appel à projet pour l'obtention d'une subvention

CONTENU

CONTEXTE

Aux printemps 2017 et 2019, plusieurs secteurs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont été lourdement affectés par les inondations printanières. L'arrondissement s'est rapidement mobilisé afin d'assurer la protection des biens et des personnes affectés. Ces inondations ont nécessité d'importantes allocations de ressources humaines et matérielles de la part de l'arrondissement et du gouvernement du Québec.

En avril 2020, le gouvernement du Québec dévoile son Plan de protection du territoire face aux inondations dans lequel on retrouve plusieurs mesures visant à soutenir le milieu municipal dans leur adaptation face aux inondations. Ce Plan est doté du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), lequel prévoit quatre volets et une enveloppe totale de 479 M\$ (Aménagements résilients (270 M\$), Relocalisation (75 M\$), Bureaux de projets (89 M\$), Cartographie (8 M\$)).

À l'automne 2020, afin de diminuer le risque d'inondation fluviale lors de futures crues printanières, la Ville de Montréal met en place un comité d'atténuation des risques d'inondations qui réunit à la fois les arrondissements et les services centraux affectés par les inondations printanières. Ce comité est supervisé par le Centre de sécurité civile (CSC). Les travaux de ce comité permettent d'énoncer, catégoriser et prioriser l'ensemble des projets que souhaite mettre de l'avant la Ville de Montréal afin de contrer les effets néfastes des inondations printanières. Le rapport du comité est en préparation.

En juillet 2021, le MAMH dévoile les normes du volet Aménagements résilient du PRAFI. Celui-ci prévoit des investissements de 270 M\$ (sur les 479 M\$ totaux) pour la réalisation d'aménagements ayant comme objectifs de protéger la population et réduire les dommages causés par les inondations. Par le fait même, le gouvernement annonce l'ouverture d'un premier appel à projets pour ce volet du PRAFI. Un premier appel à projets a eu lieu du 16 août 2021 au 16 septembre 2021.

En juin 2022, l'arrondissement s'apprête à déposer une demande officielle de subvention au MAMH. Pour ce faire, une résolution est requise de la part du conseil d'arrondissement afin de permettre au secrétaire d'arrondissement de signer le formulaire de demande de

subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM - 1219339001 : Autoriser la Ville de Montréal à déposer quatre projets de demande d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'appel à projet du 16 août au 16 septembre 2021 pour l'obtention d'une subvention totale potentielle d'environ 13 millions de dollars.

DESCRIPTION

Afin de déterminer les projets admissibles au PRAFI dans le cadre de l'appel à projets susmentionné, le CSC, le Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que le Bureau des relations gouvernementales et municipales se réunissent et forment un comité aux fins de l'analyse et de la sélection des projets.

Les projets identifiés par le CSC dans le cadre des travaux de son comité sont tout d'abord regroupés, puis analysés en fonction des critères d'admissibilité du PRAFI. Les arrondissements et services centraux qui disposaient potentiellement de projets admissibles au PRAFI ont été consultés afin d'identifier le maximum de projets possibles. C'est dans ce cadre que la présente démarche s'inscrit, c'est-à-dire que les projets sélectionnés peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.

Enfin, le MAMH a confirmé l'ouverture à l'automne 2022 d'un deuxième appel à projets pour le volet Aménagement résilient et d'un premier appel à projets pour le Volet Relocalisation. Quant aux autres volets du PRAFI (Bureaux de projets et Cartographie), la Ville ne pourra pas en profiter directement en tant que subvention, ces sommes étant réservées aux Bureaux de projets et aux organisations mandataires pour la réalisation de la cartographie.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite, tel qu'exigé par les formulaires d'informations complémentaires obligatoires pour soumettre un projet :

- disposer de l'autorisation de signer et de déposer la présente demande d'aide financière par règlement ou par une résolution.

L'arrondissement confirme, tel qu'exigé par les formulaires d'informations complémentaires obligatoires pour soumettre un projet :

- que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques;
- que les règles et les modalités du PRAFI ont été consultées et prises en compte;
- qu'elle s'engage à fournir aux représentants du Ministère toute l'information nécessaire à l'analyse du projet;
- qu'elle accepte que les renseignements fournis dans cette demande et les documents à joindre soient transmis aux fins d'analyse et d'évaluation au comité de sélection et au comité consultatif interministériel;
- qu'elle comprend que les présentes demandes d'aide financière n'entraînent pas nécessairement leur acceptation et que toute acceptation pourra faire l'objet d'une annonce publique;
- qu'elle n'est pas en situation de litige devant un tribunal avec le gouvernement du Québec ou en situation de défaut à ses obligations envers le MAMH.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les règles de fixation des taux d'aide du PRAFI précisent que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles du projet. Le cumul de l'aide financière gouvernementale provinciale ne peut excéder 85 % des dépenses admissibles. Le cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des entités municipales ne doit pas dépasser 95 % des dépenses admissibles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via l'enracinement de la nature en ville et en offrant des milieux de vie sécuritaires et de qualité à la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt de ces projets est une opportunité à saisir pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le soutien financier souhaité du gouvernement du Québec permettra de mettre de l'avant des projets et initiatives qui permettront de rendre la Ville plus résiliente face aux impacts majeurs potentiels des inondations riveraines. La Ville accorde une grande importance à la gestion cohérente de son territoire propice aux inondations et doit répondre présente aux démarches et fonds mis de l'avant par le gouvernement du Québec.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-17

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1226624006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la firme FNX-Innov inc. à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier, entre le Boulevard Gouin Ouest et la Rivière des Prairies.

Il est recommandé de mandater la firme FNX-Innov inc. à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier, entre le Boulevard Gouin Ouest et la Rivière des Prairies.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 09:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226624006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la firme FNX-Innov inc. à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier, entre le Boulevard Gouin Ouest et la Rivière des Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a octroyé un contrat gré-à-gré à la l'entreprise FNX-Innov inc. pour des services professionnels de conception d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier entre le Boulevard Gouin Ouest et la rivière des Prairies (Plans et devis). Dans le cadre du projet de construction de l'ouvrage de protection, une demande d'autorisation doit être préparée et transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour effectuer les travaux en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Le présent sommaire vise donc l'obtention d'une autorisation pour mandater officiellement la firme FNX-Innov inc. à transmettre, au nom de la Ville, la dite demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1221066003 prévu au CA du 7 juin 2022: Autoriser le secrétaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer les demandes, actuelle et futures, d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'appel à projet pour l'obtention d'une subvention.
- D1218106005 | 10 janvier 2022 : Bonifier le montant d'un contrat gré à gré à l'entreprise FNX-Innov inc. pour des services professionnels de conception d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier, entre le Boulevard Gouin Ouest et la rivière des Prairies (Plans et devis) - Montant de 12 992.18\$ taxes incluses, qui sera imputé à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.
- D1218106004 | 3 août 2021: Accorder un contrat gré à gré à l'entreprise FNX-Innov inc. pour des services professionnels de conception d'un ouvrage de protection permanent sur la Rue Crevier, entre le Boulevard Gouin Ouest et la rivière des Prairies (Plans et devis) - Montant de 36 792.00\$ taxes incluses, qui sera imputé à même le

budget de fonctionnement de l'arrondissement.

- CA20 090275 (1208106002) | 13 octobre 2020 : Accorder un contrat de services professionnels de gré-à-gré à Stantec Experts-Conseils Itée pour la conception préliminaire d'un ouvrage de protection permanent sur la rue Crevier, entre le boulevard Gouin Ouest et la Rivière des Prairies, pour un montant maximal de 75 103,11\$ taxes incluses / Approuver la convention à cette fin / Imputation à la réserve développement.

DESCRIPTION

Pour toutes les demandes de certificats d'autorisation assujetties à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le MELCC exige une résolution du conseil d'arrondissement dûment certifiée et signée par le greffier qui inclut les engagements suivants :

1. Autorisation de la firme FNX-Innov inc. à soumettre au MELCC, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (L.R.Q., c. Q-2, a. 22)
2. Engagement de la Ville à transmettre au MELCC, après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 22.
3. Engagement de la Ville à entretenir et maintenir les ouvrages réalisés.

Le présent sommaire vise à obtenir cette résolution.

JUSTIFICATION

Le certificat d'autorisation du MELCC doit être obtenu avant toute construction, et ce, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'obtention de l'autorisation du MELCC permettra la construction de l'ouvrage de protection et assurera une aide de mise en place des mesures pour contrer les inondations lors des crues sur le secteur de la rue Crevier entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'obtention des budgets et des autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas BOULANGER, Ahuntsic-Cartierville
Cédric DUCHESNE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Nicolas BOULANGER, 20 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1224040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion 2021 pour un montant total de 4 855 300 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement.

Considérant :

L'adoption par le conseil municipal le 17 mai dernier d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la ville de Montréal;

Les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 4 855 700 \$ pour l'exercice financier 2020;

Il est recommandé:

D'approuver l'affectation d'une somme de 69 550 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 21 791 \$ à la réserve pour la santé et sécurité au travail;

D'approuver l'affectation d'une somme de 25 635 \$ à la réserve pour imprévus de l'arrondissement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 000 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers;

D'approuver l'affectation d'une somme de 3 738 324 \$ à la réserve développement;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2021 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion 2021 pour un montant total de 4 855 300 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2022, a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, et a déterminé les surplus de gestion des arrondissements.

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

Les résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent un surplus de gestion de 4 855 300 \$ pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1226254001 17 mai 2022 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal présentée en pièce jointe définit les règles en matière d'affectation des surplus et de comblement des déficits de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes:

1) Le comblement de tout déficit cumulé au 31 décembre 2021 qui n'a pas été renfloué;

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville n'ayant aucun déficit à rembourser, cette règle ne s'applique pas.

2) Le comblement jusqu'à concurrence de 50% du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;

Le budget annuel de cette activité en 2022 est de 4 895 300 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 2 447 650 \$. La réserve - déneigement actuelle de l'arrondissement est de 2 378 100 \$. Afin de respecter la règle énoncée, un montant de 69 550 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à cet ajout, la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement totalisera 2 447 650 \$.

3) Le comblement jusqu'à concurrence de 100% du budget annuel (estimé des coûts 2021), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts "santé et sécurité au travail" à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus établi;

Le budget annuel pour la SST de l'arrondissement est de 972 620 \$. La réserve actuelle aux livres est de 950 829 \$. Par conséquent, un montant de 21 791 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à cet ajout la réserve totalisera 972 620 \$.

4) Le comblement jusqu'à 1,5% du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;

Le budget de l'arrondissement en 2022 totalise 60 333 100 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 904 997 \$. La réserve actuelle totalise 879 362 \$. Afin de respecter la règle énoncée, un montant de 25 635 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à ce transfert, le solde de la réserve pour imprévus totalisera 904 997 \$.

Tout solde du surplus de gestion de 2021 déterminé pour l'arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Le solde résiduel de 4 738 324 \$ sera repartit comme suit: 1 000 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers et 3 738 324 \$ à la réserve développement de l'arrondissement permettant ainsi d'assurer un budget dédié pour les projets futurs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus de gestion dégagé en 2021 au montant de 4 855 300 \$ a été réparti aux réserves de l'arrondissement comme suit :

Réserve déneigement :	69 550 \$
Réserve SST:	21 791 \$
Réserve imprévus :	25 635 \$
Réserve immobilière :	1 000 000 \$
Réserve Développement :	3 738 324 \$

Suite aux modalités d'affectation identifiées précédemment, les réserves de l'arrondissement totalisent maintenant 12 932 708 \$ La répartition des réserves se détaille comme suit:

Réserve - déneigement:	2 447 650 \$
Réserve SST:	972 620 \$
Réserve imprévus:	904 997 \$
Réserve immobilière:	4 445 524 \$
Réserve développement:	4 163 917 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division ressources humaines

Le : 2022-05-17



Dossier # : 1228961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du Projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix afin d'obtenir un jugement visant à indemniser la Ville pour toutes les sommes qu'elles a dû encourir et les dépenses et frais assumés en raison desdites erreurs, omission et fautes commises.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-06-02 10:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2016, la Ville a retenu les services de la firme Atelier VAP, Architecture Paysage inc. et d'Axor Experts-Conseils inc. (les "Professionnels") pour réaliser les plans et devis et préparer et les cahiers des charges pour l'appel d'offres et assurer la surveillance des travaux visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix (« le Projet »), à la suite de l'appel d'offres S-AC-2016-004 au prix de 123 574,34\$, taxes incluses.

Une convention de services professionnels est signée entre la Ville et Atelier VAP, Architecture Paysage inc. et Axor Experts-Conseils inc., le ou vers le 23 novembre 2016.

Le 03 novembre 2016, Atelier VAP, Architecture Paysage inc. a cédé ses droits dans le contrat, incluant la responsabilité pour la portion du mandat réalisée avant la cession, à 2 Architectures inc.

Le 12 décembre 2016, la Ville a approuvé la cession du contrat intervenue entre Atelier Ville, Architecture Paysage inc. et 2 Architectures inc.

Le 12 décembre 2017, la Ville approuve un avenant à la Convention de services professionnels et autorise une augmentation du prix initial convenu pour les services professionnels d'une somme de 81 082.33, taxes incluses.

À la suite de fusions successives survenues après la signature de la Convention de services professionnels, Axor Experts-Conseils inc. devient FNX-INNOV inc.

Le 12 décembre 2017, la Ville octroie à Trempro Construction inc. (« Trempro ») un contrat au prix de 2 887 533,47\$, taxes incluses pour la réalisation des travaux du Projet, et ce à la suite de l'appel d'offres S-AC-2017-020.

Le 10 décembre 2018, la Ville a dû voter des crédits supplémentaires pour le Projet, soit un montant de 172 500\$ taxes incluses dans le but de payer à Trempro des travaux additionnels autorisés à la suite de l'émission de nombreux ordres de changement, dont l'émission a été

nécessaire tout au long des travaux, en raison d'erreurs et omissions dans les plans et devis.

N/D : 19-000617

Imputation: Arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 090040 – 14 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Atelier VAP, Ville, ARCHITECTURE, PAYSAGE INC., pour les travaux d'aménagement d'un chalet de parc et d'une pataugeoire ainsi que l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2016-004, soit 123 574,34\$, toutes taxes comprises/ Autoriser une dépense totale de 175 000\$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 9 soumissionnaires/ Approuver le projet de convention.

CA16 090334 – 12 décembre 2016 - Autoriser la cession d'Atelier Ville Architecture Paysage inc. (Atelier VAP) (le cédant) à 2 Architectures inc. (le cessionnaire) du contrat de services professionnels, plus précisément ceux en architecture, relativement aux travaux de réfection majeure du pavillon du parc et de la pataugeoire ainsi que l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix octroyé suite à l'appel d'offres S-AC-2016-004, ce contrat ayant initialement été conclu entre la Ville de Montréal, Atelier Ville Architecture Paysage inc. (Atelier VAP) et Axor Experts-Conseils inc. / Approuver le contrat de cession à cet effet auquel interviennent la Ville de Montréal et Axor Experts-Conseils inc.

CA17 090311 – 12 décembre 2017 - Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix – Dépense totale de 2 887 533,47\$, taxes incluses – Appel d'offres public S-AC-2017-020 – 7 soumissionnaires

CA17 090315 – 12 décembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 81 082,33\$, taxes incluses, pour des services professionnels au parc Saint-Paul-de-la-Croix, dans le cadre du contrat accordé à 2Architectures inc. (CA16 090040/CA16 090334), majorant ainsi le montant total du contrat de 123 574,34\$ à 204 656,67\$ taxes incluses/ Approuver l'addenda à la Convention.

CA18 090281 – 10 décembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 172 500\$, taxes incluses, pour compléter les travaux relatifs à la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix dans le cadre du contrat accordé à Trempro Construction inc. (CA17 090311 – appel d'offres public S-AC-2017-020) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 823 722, 34\$ à 2 996 222,34\$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours en justice contre FNX-INNOV INC. (faisant aussi affaires sous le nom d'AXOR EXPERTS-CONSEILS) et contre 2 ARCHITECTURES INC. en raison d'erreurs, omissions et fautes commises dans les services professionnels rendus dans le cadre du projet visant la démolition et la reconstruction du pavillon, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

JUSTIFICATION

Dès le 12 novembre 2018, la Ville dénonce aux Professionnels par lettre qu'elle les tiendra responsable de toutes les réclamations financières supplémentaires résultant de leurs erreurs et omissions dans les plans et devis, constatées au fur et à mesure du déroulement des travaux du Projet. À ce moment, le quantum du préjudice financier causé par les erreurs et omissions constatées n'est pas encore connu de la Ville.

Le 20 décembre 2018, la réception provisoire des travaux est prononcée avec des réserves pour certains travaux encore à compléter. De même, dans les trois années suivant la réception des travaux, des problèmes surviennent avec l'ouvrage. De plus, la Ville se voit contrainte de réaliser elle-même certains travaux, faute d'être en mesure de les faire exécuter par Trempro.

Dans les faits, les nombreux ordres de changement émis par les Professionnels ont créé des délais pour la réalisation des travaux de Trempro, occasionnant un retard de 45 jours sur le calendrier prévu, en plus d'obliger la réalisation de travaux additionnels, après la fin des travaux en raison de la non-conformité de l'ouvrage à certaines normes.

Le 17 mai 2019, la Ville adresse une lettre aux Professionnels pour leur réclamer la somme de 107 541,89\$ qui correspond aux montants acceptés aux ordres de changements et découlant des erreurs et des omissions et ce, suivant les négociations intervenues entre les professionnels, la Ville et Trempro. C'est à ce moment que la Ville réalise l'ampleur de son préjudice résultant des erreurs et omissions, ce préjudice continuant de croître après cette date en 2019, en 2020 et 2021.

Le montant global et total de la réclamation de la Ville, incluant les problèmes rencontrés et réglés après le 17 mai 2019, ne sera quant à lui ultimement connu que le 19 mars 2021, lorsque que la Ville parvient à s'entendre avec Trempro sur l'ensemble de ses réclamations dans cadre du Projet, incluant sur les coûts des travaux exécutés après la réception provisoire, soit ceux réalisés en 2019, en 2020 et en 2021. Quant aux travaux de mise aux normes, ceux-ci demeurent encore à être réalisés. Par son recours, la Ville veut être indemnisée des coûts de ces travaux de mise aux normes qui sont nécessaires et qui devront être réalisés

Le 22 décembre 2021, la Ville adresse une lettre aux Professionnels pour leur réclamer le montant des ordres de changement supplémentaires, à savoir ceux postérieurs à ceux déjà dénoncés à la lettre du 17 mai 2019, les sommes qu'elle a dû elle-même assumer pour des travaux additionnels et la fourniture de biens, de même que le montant estimé des travaux de mise aux normes encore à réaliser, soit un montant additionnel global de 64 817\$, taxes incluses.

Les Professionnels n'ont pas donné suite aux demandes de paiement de la Ville transmises par la lettre du 17 mai 2019 et du 22 décembre 2021. Les Professionnels étaient aux faits des négociations de la Ville avec Trempro pour ses réclamations découlant de leurs erreurs et omissions.

La Ville réclame en conséquence aux Professionnels la somme de 150 412,08\$ pour l'indemniser des montants supplémentaires payés à Trempro, la somme de 28 332,74\$ pour des travaux encore à finaliser et nécessaires à la mise aux normes de l'ouvrage et la somme estimée de 8 459\$ pour la compenser des travaux qu'elle a assumés et pour la fourniture de biens et services omis dans les plans et devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEY
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-01

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige
contractuel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
directeur(-trice) de service - affaires
juridiques et avocat(e) en chef

Approuvé le : 2022-06-01

Approuvé le : 2022-06-01



Dossier # : 1223060028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe.
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente,

permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le tableau en annexe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-20 11:43

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour la prochaine saison. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) concernant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2) concernant l'utilisation des barbecues mobiles;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES (R.R.V.M., chapitre U-1, article 553) concernant les bannières;
- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8) concernant la fermeture des rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire,

sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes

doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-17

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur



Dossier # : 1228408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à une intersection de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt aux approches nord et sud sur la rue Grenet, à l'intersection de la rue Legault.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-16 14:47

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à une intersection de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de l'ouverture du Centre communautaire et culturel de Cartierville sur la rue Grenet à l'intersection de Legault, il a été requis de faire une étude de circulation et de stationnement par l'équipe de circulation de la division des études techniques. L'étude a été complétée par le travail réalisé lors de l'élaboration du Plan local de déplacements (PLD) dans lequel un portrait diagnostique avait été dressé aux fins d'analyse permettant d'identifier les endroits à étudier et, éventuellement, à améliorer. Le Plan de déplacement scolaire (PDS) a aussi été consulté pour identifier les endroits à étudier, les axes à volume de circulation élevé et les corridors scolaires qui pourraient intersecter ces endroits à l'étude. Le présent sommaire décisionnel vise à poursuivre dans la même optique du PLD le déploiement des actions de sécurisation des modes actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0289 - 9 décembre 2019

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA19 09 0160 - 2 juillet 2019

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la réalisation de la Phase 2 du Plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Après les analyses aux intersections concernées effectuées par la Division des études techniques, il est recommandé :
 Sur la rue Grenet, à l'intersection de la rue Legault, d'installer un arrêt obligatoire aux approches nord et sud de l'intersection.

JUSTIFICATION

Suite à une analyse de l'intersection Grenet et Legault en termes de dispositifs de gestion de circulation, il est recommandé d'installer des panneaux d'arrêt aux approches nord et sud afin de sécuriser le débit du transport actif, notamment le débit des piétons. Or, il est important de mentionner que les comptages actuellement disponibles sont aux intersections avoisinantes et que le débit des piétons est une estimation considérant l'achalandage anticipé au nouveau centre Culturel et communautaire de Cartierville. En installant un ATD à cette intersection, on peut prévoir une situation similaire à celle sur Grenet/de Méry.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour faire ces interventions sera pris dans le budget de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place des panneaux d'arrêt permettra d'améliorer la sécurité des piétons, des écoliers et des cyclistes fréquentant le secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'intervention des équipes sera tributaire des mesures ministérielles en termes de santé publique dues à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux avisant du changement de signalisation seront installés, un mois avant l'installation des panneaux d'arrêt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'intervention des équipes sera tributaire des mesures ministérielles en termes de santé publique dues à la COVID-19 et des aspects de fonctionnement à l'interne. Une attention particulière sera apportée afin de bien coordonner l'installation des arrêts et le marquage au sol, lorsque le marquage est requis, de même que le délai de livraison des potences et des équipements lorsqu'applicable. Dans ce contexte, l'implantation des arrêts doit être réalisée le plus tôt possible à partir de mai 2022. Cependant l'implantation sur le terrain devra tenir compte de bien coordonner le marquage et la signalisation. Aucun travaux de potence ne sont requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2022-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1227328004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10 275, Rue J.-J. Gagnier, érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet d'agrandissement et d'ajout de logements - Demande de permis 3002545655.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 10275, Rue J.-J. Gagnier, érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet d'agrandissement et d'ajout de logements - Demande de permis 3002545655.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-19 12:51

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10 275, Rue J.-J. Gagnier, érigé sur le lot 1 744 391 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement exigibles dans le cadre d'un projet d'agrandissement et d'ajout de logements - Demande de permis 3002545655.

CONTENU

CONTEXTE

Les requérants ont déposé une demande de permis de transformation visant à agrandir le bâtiment unifamilial localisé au 10275, Rue J.-J. Gagnier ainsi que subdiviser celui-ci afin d'y aménager deux (2) logements supplémentaires. Dans le cadre de cette demande de permis, dont le numéro est cité en objet, il est projeté de retirer l'unité de stationnement existante au sous-sol afin d'y aménager un (1) des deux (2) logements supplémentaires.

La conversion de ce bâtiment unifamilial (1 logement) en triplex (3 logements) entraîne l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement minimum selon le tableau de l'article 566 du règlement d'urbanisme 01-274.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les travaux visés par la demande de permis #3002545655 ont fait l'objet du dossier décisionnel 2217747039 en raison d'une dérogation concernant la cour anglaise projetée en cour avant, à savoir :

Le projet de cour anglaise en cour avant est assujetti à l'article 398 du Règlement d'urbanisme 01-274, qui établit les objectifs et critères applicables aux cours anglaises en cour avant, pour approbation conformément au TITRE VIII.

Dérogations

La "cour anglaise" considérée déroge aux normes du règlement 01-274 au point suivant :

- *Au moins 80% de la superficie d'une cour anglaise en cour avant doit se*

situer à une profondeur maximale de 1 m (art.395), alors que la totalité de la cour est à 1,22 m de profondeur sous le niveau du sol adjacent;

L'article 398 du règlement d'urbanisme permet de faire disparaître cette dérogation par approbation au titre VIII.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 8 septembre 2021, les membres du comité consultatif d'urbanisme,

Considérant que l'analyse de la Direction du développement du territoire est bien fondée;

Considérant que les travaux soumis engendrent des non conformités devant être régularisés dans le cadre de la demande de permis 3002545655-20 actuellement en traitement, notamment quant aux unités de stationnement requises.

ont proposé de recommander l'approbation du projet proposé aux conditions suivantes :

- procéder à la déminéralisation de la cour avant sauf pour un passage d'accès piéton à la cour anglaise d'une largeur maximale de 900 mm;
- régulariser le stationnement sur le site.

DESCRIPTION

Les travaux de transformation prévoient la conversion d'une maison unifamiliale en immeuble abritant trois (3) logements, entraînant ainsi l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement minimum selon le tableau de l'article 566 du Règlement d'urbanisme 01-274. Ces travaux prévoient le retrait de l'unité de stationnement au sous-sol afin d'y aménager une unité d'habitation accessible par une cour anglaise projetée en cour avant. Cette cour anglaise dérogatoire à été soumise à un mécanisme d'exception en titre VIII pour approbation et a fait l'objet d'un avis favorable avec recommandations par le comité consultatif d'urbanisme en date du 8 septembre 2021.

Les recommandations issues de la séance du 8 septembre 2021 prévoient la déminéralisation de la cour avant, réduisant considérablement la possibilité d'aménager une unité de stationnement en façade selon les critères prévus à l'article 573 du Règlement d'urbanisme 01-274. Par ailleurs, il est à retenir le faible niveau d'acceptabilité que représente l'aménagement d'une unité de stationnement en façade en raison de l'incompatibilité avec la recommandation visant le verdissement de la cour avant.

Le lot 1 744 391, sur lequel est érigé le bâtiment localisé au 10275, Rue J.-J. Gagnier, est ceinturé par une ruelle privée portant le numéro de lot 1 744 865. La cour arrière du bâtiment n'est donc pas accessible par une voie publique et ne permet donc pas de régulariser la situation concernant le stationnement à même le site.

JUSTIFICATION

Avis de la Division des études techniques

Considérant l'analyse de la présente demande ainsi que l'étude des demandes de création de zones de stationnement résidentiel réservé sur rue (SRRR) dans le secteur;

Considérant la disponibilité des espaces de stationnement sur rue existants;

Nous sommes favorables à ce projet, en ce qui concerne le retrait de l'unité de stationnement.

Arguments de la Direction du développement du territoire

La direction du développement du territoire présente les arguments suivants en réponse à la présente demande :

- Le terrain ne permet pas la réalisation d'espaces de stationnement extérieurs sans l'acquisition et/ou l'octroi d'une servitude sur la ruelle portant le numéro de lot 1 744 865;
- L'aménagement d'une des deux unités exigées en cour avant est incompatible avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2021;
- La Division des études techniques n'anticipe pas de problème de stationnement dans le secteur suite à cette demande;
- Le retrait de l'unité existante au sous-sol a pour but de bonifier l'offre de logements locatifs du secteur.

Avis favorable de la Direction du développement du territoire

La direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds recevrait une somme de 5 000 \$ en compensation, soit 2 500 \$ par unité de stationnement exigée.

MONTREAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Accorder le permis de transformation demandé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement exemptant certaines personnes de fournir et de maintenir des unités de stationnement requises par le règlement exigeant des unités de stationnement (5984 modifié, art. 3).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-13

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1191066011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "grand équipement institutionnel" à même un secteur d'affectation "couvent, monastère ou lieu de culte", afin de permettre l'aménagement d'un Centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant - lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec

Il est recommandé de soumettre, pour approbation par le conseil de la Ville, un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "grand équipement institutionnel" à même un secteur d'affectation "couvent, monastère ou lieu de culte", pour un emplacement situé au 12 225, rue Grenet, Lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-05-16 15:32

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191066011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation "grand équipement institutionnel" à même un secteur d'affectation "couvent, monastère ou lieu de culte", afin de permettre l'aménagement d'un Centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant - lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

La propriété située au 12 225, rue Grenet était occupée à des fins institutionnelles (résidence des Soeurs de la Providence) jusqu'à l'automne 2016. L'immeuble a ensuite été vendu à la Ville de Montréal et celle-ci désire le transformer en un centre culturel et communautaire. Or, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit une affectation "couvent, monastère ou lieu de culte" pour cette propriété. En conséquence, la transformation d'une partie de cet immeuble à des fins de centre culturel et communautaire requiert une modification de la carte d'affectation du sol du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

L'immeuble dispose d'une superficie de de 8613 m² sur un terrain de 20 280 m². Il est bordé à l'ouest par un secteur résidentiel composé principalement de résidences unifamiliales et d'un parc public (parc de Mesy). Au nord, au sud et à l'est, la propriété est adjacente à trois propriétés institutionnelles. Pour l'instant, l'immeuble est inoccupé.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire réaliser un projet mixte comprenant une bibliothèque municipale, un espace de diffusion culturelle, un centre communautaire, des espaces citoyens et des services complémentaires tels que deux (2) CPE, friperie et boutique de produits écologiques de l'organisme *Ville en vert* . C'est en regroupant l'ensemble de ces vocations que se dessine le projet de centre culturel et communautaire de Cartierville.

Le projet de règlement présente un (1) ajustement à la carte des affectations du sol du Plan d'urbanisme :

1. Carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «L'affectation du sol»

La carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée "L'affectation du sol" est modifiée de manière à agrandir un secteur "grand équipement institutionnel" à même un secteur «Couvent, monastère ou lieu de culte» pour le terrain situé au 12 225, rue Grenet sur le lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à cette modification au Plan d'urbanisme pour les motifs suivants :

- les occupations par les organismes sont axées sur le service aux citoyens et en complémentarité avec le centre culturel et communautaire;
- une vocation communautaire pour ce terrain est compatible avec le milieu d'insertion, notamment avec l'hôpital du Sacré-Coeur;
- la vocation communautaire permettrait de poursuivre l'oeuvre des Soeurs de la Providence à cet endroit, soit l'aide aux plus démunis.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé la modification proposée au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis du comité mixte

Le 18 mars 2022, le comité mixte a émis un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme afin de permettre la transformation de ce site à des fins de centre culturel et communautaire. Le comité a toutefois recommandé que le projet soit bonifié en favorisant des interventions minimales et minutieuses pour l'immeuble, incluant la chapelle. Le comité a également recommandé de planifier, dès maintenant, les interventions prévues à la phase 2 du projet. Le comité a également émis l'avis de détailler la proposition architecturale de la phase 1. Par ailleurs, le comité a recommandé de détailler le plan d'aménagement paysager de la phase 1 et de favoriser des interventions paysagères et bâties en respect des caractéristiques patrimoniales du site. Finalement, le comité a recommandé de préciser les réseaux de circulation sur le site et de poursuivre les démarches en vue d'occuper et d'entretenir les ailes nord et ouest du bâtiment d'ici la réalisation de la phase 2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, ainsi que d'un avis de motion;

- Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement;
- Transmission par l'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique;
- Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement;
- Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Charles-Éden GODBOUT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 19 mai 2022
Charles-Éden GODBOUT, 19 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1229141003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale - Lot 2 494 335 du cadastre du Québec – Zone 1439.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 (usages autorisés dans une zone), article 180 (commerce et logement sur un même niveau supérieur au RDC) et article 257 (logement et usage de la catégorie I.4 dans le même bâtiment) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), constitué du lot 2 494 335 du cadastre du Québec, l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- aucun entreposage extérieur n'est autorisé sur le terrain.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-102 et A-200, datés du 16 février 2022, préparés et scellés par Shanie Jalbert Bossé, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2022.

Signé par Gilles CÔTÉ Le 2022-04-22 11:38

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229141003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10293-10295, avenue Papineau (1826-1828, rue Fleury Est), l'occupation d'une partie du bâtiment à des fins de microbrasserie artisanale - Lot 2 494 335 du cadastre du Québec – Zone 1439.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment visé est situé au 10 295, avenue Papineau, au coin de la rue Fleury Est. Il s'agit d'un bâtiment de deux (2) étages abritant un commerce (restaurant, débit boisson alcoolique et café-terrasse) au rez-de-chaussée ainsi que des bureaux et des appartements à l'étage. Le requérant souhaite, à l'intérieur même du local servant aux fins de restaurants, aménager une brasserie industrielle de petite taille (microbrasserie). Également, le requérant souhaite aménager un comptoir de vente des produits de la micro-brasserie, ainsi que le réaménagement du sous-sol en espace d'entreposage, et ce, avec chambres froides.

Selon le Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, l'immeuble est situé parmi la zone 1439 qui n'autorise pas l'usage industriel "Brasserie" (catégorie I.4). En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), il serait possible d'adopter un projet particulier afin d'autoriser ce nouvel usage à cette adresse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Bâtiment visé

Le bâtiment actuel est de deux (2) étages, datant de 1963. Son rez-de-chaussée sert à des fins commerciales, plus particulièrement de restaurant avec débit d'alcool. Le second étage du bâtiment abrite pour sa part des espaces résidentiels. Actuellement, un (1) seul logement parmi trois (3) est occupé et localisé au-dessus du restaurant et accessible via une entrée sur l'avenue Papineau. Les deux (2) autres locaux présents au second étage sont vacants, s'agissant d'anciens logements qui ont été désaffectés dans les dernières années suivant un enjeu au niveau des issues de secours. Il est prévu de convertir ces deux (2) espaces en usage d'une autre nature que résidentielle afin de se conformer à cet enjeu. Les accès au

restaurant et au logement toujours occupés à l'étage se font par deux (2) portes distinctes sur l'avenue Papineau.

Le bâtiment occupe une superficie au sol d'environ 325 mètres carrés, représentant environ 66 % du lot visé. L'espace non construit en marge avant sur l'avenue Papineau est occupé par des deux (2) terrasses extérieures en bois, alors que l'autre espace non construit du lot, situé en marge latérale gauche sur la rue Fleury, sert aux fins d'une unité de stationnement. Le bâtiment se localise à environ six (6) mètres de l'emprise de l'avenue Papineau, alors qu'il se situe à une marge avant nulle sur la rue Fleury Est.

Milieu d'insertion

L'immeuble est situé au coin de l'avenue Papineau et de la rue Fleury Est. L'emplacement se situe aux portes à l'est du secteur commercial de la promenade Fleury, qui se termine à l'avenue Papineau. L'intersection entre la rue Fleury et l'avenue Papineau présente une offre commerciale structurée aux quatre coins de l'intersection. Cette offre se poursuit également vers l'est, avec un tronçon plus partagé entre commerces et immeubles résidentiels, et ce, jusqu'à l'hôpital situé à environ 400 m à l'est. Avec le pont à proximité et ses six (6) voies de circulation à cette hauteur, l'avenue Papineau constitue pour sa part une artère automobile importante.

Le cadre bâti est de deux (2) ou trois (3) étages dans le secteur. La typologie résidentielle se constitue principalement de petites conciergeries des années 1960 et 1970 dans le secteur. Un édifice à bureaux de trois (3) étages, avec le poste de police de quartier, a été construit en face au début des années 1990.

Le projet

Le projet consiste à convertir un espace intérieur de vingt-huit (28) mètres carrés au total du niveau du rez-de-chaussée en espace de production pour une microbrasserie artisanale. Six (6) cuves et autres équipements de production devraient ainsi être implantés dans ce nouveau local, situé dans la partie avant du bâtiment donnant sur la rue Fleury Est. La capacité maximale de production sera de 1200 hectolitres.

Cet espace sera créé par un réaménagement des espaces intérieurs, sans agrandissement du bâtiment.

Sera également créé au rez-de-chaussée, un (1) espace boutique (17 mètres carrés) pour un comptoir de ventes des produits de la microbrasserie.

Les travaux viseront également le réaménagement complet du sous-sol du bâtiment, afin d'y ajouter des chambres froides pour l'entreposage des produits servant la production de la microbrasserie, ainsi que le restaurant-bar existant. Une partie de la chambre froide devra également servir aux fins d'entreposage de produits finaux et des résidus de la production (drèche).

Pour les espaces inutilisés (anciens logements) du second étage, des travaux seraient également prévus afin d'aménager ces espaces intérieurs comme bureau et espaces d'entreposage de bureau (papiers, matériels promotionnels, etc.), complémentaires au restaurant.

Finalement, les travaux viseront également le remplacement d'une porte et l'ajout d'une seconde porte pour accès vers l'espace boutique, sur la façade Fleury. Un équipement de ventilation sera également ajouté derrière le bâtiment, dans la marge latérale gauche (façade Fleury).

Pour les autres éléments à considérer concernant le projet :

- Le système de production emploierait un système qui ne nécessiterait aucune cheminée et extraction de la vapeur et des odeurs vers l'extérieur, les vapeurs sont condensées et rejetées aux égouts, sans odeur et émanation extérieure;
- La drèche (résidus de production brassicole) serait entreposée dans un espace réfrigéré prévu à cette fin au sous-sol, avant d'être revalorisée auprès d'un producteur agricole animalier selon une entente déjà convenue;
- La nouvelle activité devrait générer un camionnage limité. Quatre (4) à six (6) transports par camion boîte seraient nécessaires par semaine. La majorité de la production serait vouée à la vente sur place. L'espace libre situé en cour latérale serait employé lors du transport occasionnel de marchandise.

Contexte réglementaire

Selon le Règlement d'urbanisme 01-274, la zone concernée (1439) permet les usages commerciaux de moyenne intensité (C.4) en classe d'occupation C (tous les niveaux) ainsi que les habitations de toutes les catégories (H.1 à H.7) Les usages de la famille industrielle, dont celle de "brasserie", ne sont donc pas autorisés à l'emplacement visé.

Selon le cadre en vigueur, l'ajout de l'usage industriel de brasserie, appartenant à la catégorie I.4 (Industriel de moyenne intensité), nécessiterait une autorisation réglementaire selon la procédure prévue par le Règlement sur les projets particuliers (RCA02 09007). Également, il serait nécessaire de déroger via PPCMOI à l'article 247 du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser un usage de catégorie I.4 parmi un bâtiment abritant un usage de la famille Habitation, afin qu'il soit possible de maintenir le logement existant parmi le bâtiment.

Finalement, l'article 180 du Règlement d'urbanisme prévoit également l'aménagement d'espaces commerciaux sur un même niveau qu'un logement. Ainsi, une dérogation est également prévue par le projet particulier afin d'autoriser l'aménagement de l'espace bureau et entreposage dans les espaces inutilisés du second étage.

Vu la petite taille de la production (usage industriel), aucun quai de chargement ne sera requis en fonction de la réglementation.

En résumé, les dérogations aux dispositions du Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville sont les suivantes :

- articles 132.1 (usages autorisés dans une zone);
- article 180 (commerce et logement sur un même niveau supérieur au RDC);
- article 257 (logement et usage de la catégorie I.4 dans le même bâtiment),

Appréciation de la demande

Selon le Règlement sur les projets particuliers, les critères d'évaluation d'un projet particulier et qui seraient applicables à la présente situation sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;

À ce titre, le Plan d'urbanisme impose une affectation "Résidentielle" pour le site visé par le requérant. Les usages industriels sont habituellement considérés comme étant incompatibles avec l'affectation "Résidentielle" du plan d'urbanisme. Après consultation auprès du Service

de l'urbanisme (SUM) de la Ville de Montréal, responsable de l'application du Plan d'urbanisme, il a été indiqué qu'il serait possible d'autoriser l'usage de nature industrielle en complémentarité de l'usage commercial (restaurant) existant, à la condition que des règles permettront de limiter les impacts sur le milieu, notamment en ce qui a trait à une superficie maximale de plancher réservée à cet usage.

Recommandations du CCU

Avis préliminaire - 8 décembre 2021

Lors de la rencontre du comité du 8 décembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé, dans un avis préliminaire, l'approbation du projet, et ce, aux conditions suivantes :

- Autoriser l'activité commerciale de distribution si le projet rencontre toutes les exigences relatives au chargement;
- Fournir un Plan de gestion des déchets relatifs à la notion de brassage;
- Privilégier un emplacement de l'équipement projeté au toit permettant d'en limiter sa visibilité à partir de la rue Fleury Est et de l'avenue Papineau et en conformité à la réglementation et en partie supérieure du toit.

Avis - 6 avril 2022

Lors de la rencontre du comité du 6 avril 2022, le CCU a recommandé l'approbation du projet telle que présentée.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à la demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la nature de la production, les équipements employés et la faible superficie (28 mètres carrés) qui y sera consacrée devraient limiter les externalités négatives normalement associées aux usages industriels;
- l'usage "brasserie" demeure complémentaire et compatible avec l'usage principal de restaurant et débit de boisson;
- les nuisances liées à la production (odeurs, émanations) devraient être limitées selon les technologies proposées;
- la plupart des aménagements et équipements inhérents au nouvel usage devraient être contenus à l'intérieur du bâtiment existant;
- le projet ne modifiera pas l'implantation ni la volumétrie du bâtiment actuel;
- la configuration intérieure des espaces du second étage ainsi que les accès distincts ne poseront pas d'enjeux à la cohabitation du logement avec le bureau prévu au second étage;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis publics sur le site Web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public d'une assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire;
- Réception des demandes;

Si aucune demande n'est reçue

- Adoption de la résolution;
- Transmission de la résolution au requérant;

Si demande reçue

- Adoption d'une résolution résiduelle;
- Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande;
- Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Résultats du registre;
- Certificat du secrétaire d'arrondissement;
- Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement;
- Fixation la date du scrutin référendaire OU;
- Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées;
- Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire;
- Scrutin référendaire;
- Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement;
- Transmission de la résolution au requérant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1221066002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser une pharmacie ayant une superficie maximale de 1900 mètres carrés pour le bâtiment projeté au 50, rue Fleury Est - lot 6 313 750 - zone 1305 - demande no 3003143277

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 179 (prolongement d'un établissement au-dessous du rez-de-chaussée) et 197 (superficie maximale d'une pharmacie) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur le lot 6 313 750 du cadastre du Québec, adresse projetée au 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'aménager un établissement à des fins de pharmacie d'une superficie maximale de 1900 mètres carrés, à la condition suivante :

- les livraisons doivent s'effectuer du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h et 18 h.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Gilles CÔTÉ Le 2022-04-22 11:35

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCAO2 09007), afin d'autoriser une pharmacie ayant une superficie maximale de 1900 mètres carrés pour le bâtiment projeté au 50, rue Fleury Est - lot 6 313 750 - zone 1305 - demande no 3003143277

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant désire aménager une pharmacie ayant une superficie de 1175 mètres carrés pour la section ouverte au public. De plus, avec les espaces accessoires à la pharmacie (bureaux et espaces employés au sous-sol, issue de secours, aire de livraison intérieure, entrepôt), la superficie de la pharmacie aurait un total de 1900 mètres carrés. Dans cette zone (1305), les pharmacies sont autorisées (C.2C), mais la réglementation exige une superficie maximale de 1000 mètres carrés (art. 197) et un lien direct entre des parties d'un établissement situées au rez-de-chaussée au sous-sol d'un bâtiment (art. 179), d'où la présente demande de projet particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le lot visé par la demande est situé à l'intersection de la Fleury et du boulevard Saint-Laurent. Ce lot est vacant depuis quelques années. Il était occupé à l'époque par une station-service. Le projet est de construire un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) de trois (3) étages ayant au rez-de-chaussée un usage de "pharmacie". Celle-ci occuperait tout le rez-de-chaussée et aurait une superficie de 1175 mètres carrés. De plus, avec les espaces accessoires à la pharmacie (bureaux et espaces employés au sous-sol, issue de secours, aire de livraison intérieure, entrepôt), la superficie de la pharmacie aurait un total de 1900 mètres carrés.

De plus, le local au sous-sol pour les bureaux et les employés ne communique pas avec le local du rez-de-chaussée au moyen d'un escalier de communication mais plutôt au moyen d'un escalier d'issue. Cet élément n'est pas conforme à l'article 179 de la réglementation d'urbanisme 01-274.

Les livraisons se feraient par la rue Fleury dans une aire de chargement fermée au moyen d'une porte de garage. Les livraisons auraient lieu de 2 à 3 fois par semaine et seraient

effectuées avec des camions de 10,7 mètres de longueur (35 pieds). Enfin, il y aurait 8 cases de stationnement pour les clients dont l'accès se ferait par le boulevard Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande, et ce, pour les raisons suivantes :

- la dérogation de 175 mètres carrés (espaces ouverts aux clients) n'occasionnerait pas de nuisances supplémentaires sur les résidents du secteur comparativement à une pharmacie de 1000 mètres carrés;
- le projet permettrait de créer un commerce en continuité des activités commerciales de la rue Fleury Ouest;
- le commerce permettrait l'animation sur rue de cette intersection;
- le projet permettrait la construction d'un bâtiment sur un lot vacant depuis plusieurs années.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 6 avril dernier, le comité a émis un avis favorable à la dérogation demandée. De plus, le comité a émis le commentaire de prévoir des matériaux de revêtement de couleurs plus sobres lors de la révision architecturale du projet de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement
Fixer la date du scrutin référendaire OU
Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées
Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire
Scrutin référendaire
Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement
Transmission de la résolution au requérant

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire